

Tutorat à distance

Fragments du Blog de t@d

www.tutoratadistance.fr et <http://blogdetad.blogspot.com>



PENSER

Quelques repères sur le tutorat à distance. Par Jacques Rodet

Le tutorat, métier d'accompagnement. Par Jacques Rodet

Mentorat plutôt que tutorat. Par Philippe Gaberan

Le tuteur est un éducateur. Par Philippe Gaberan

L'enseignement est-il un acte professionnel réservé ??? Par Monique Bélanger

Tutorat : terra incognita. Par Patrick Guillemet

L'encadrement par les pairs à la Télouq. Par André-Jacques Deschênes

PRATIQUER

Définir une stratégie tutorale. Par Jacques Rodet

Produire une charte tutorale. Par Jacques Rodet

Les attitudes du tuteur. Par Jacques Rodet

OUTILS

La visioconférence, outil de prédilection du tuteur à distance ? Par Jacques Rodet

ACTUALITE

De la nécessité de mieux définir le tutorat dans le cadre des emplois étudiants à l'université. Par Jacques Rodet

Suite à la parution du rapport d'Isaac Henri sur « l'université numérique ». Par Jacques Rodet

Le rapport Attali parle du tutorat. Par Jacques Rodet

Faire évaluer les professeurs et les tuteurs par les apprenants. Par Jacques Rodet

SONDAGES

DOSSIER LE CONFLIT DES TUTEURS DE LA TELUQ



ÉDITO

Ce deuxième volume des Fragments du Blog de t@d récapitule à sa manière l'activité de notre communauté durant le premier trimestre de 2008.

Tout d'abord, le blog n'est plus seul depuis le lancement, au mois de janvier, du portail www.tutoratadistance.fr qui comprend également une base documentaire et un espace de veille. Les nombreux relais qui ont répercuté ce lancement montre que notre communauté est bien implantée dans le paysage de la formation à distance et a facilité l'accès des visiteurs désormais issus d'une cinquantaine de pays. La base documentaire répertorie plus de 120 articles scientifiques consacrés au tutorat. La veille est structurée autour d'un widget créé par Philippe Inowlocki qui permet à chacun d'indiquer les ressources traitant du tutorat à distance qu'il repère lors de ses usages habituels de navigation sur le web. J'encourage donc chacun à participer à cette veille et renvoie à l'article de la rubrique « Participer » qui présente de manière très complète comment vous pouvez le faire

Une nouveau rendez-vous dominical a été lancé par Philippe Gaberan sous la forme de la publication d'une chronique remplaçant régulièrement le tutorat dans le cadre plus vaste de l'éducation. Vous retrouverez plusieurs de ses textes dans le présent volume.

Ce trimestre a également été profondément marqué par la lutte opiniâtre des tuteurs de la Téléuq qui viennent, au moment où nous écrivons ces lignes, d'obtenir enfin satisfaction auprès de leur direction. Alors que l'identité professionnelle du tuteur à distance est problématique dans de nombreux pays et notamment en France, nos collègues Québécois qui ont mené une grève de plus de deux mois, nous montrent en quelque sorte une voie possible : construire et faire reconnaître l'identité professionnelle du tuteur à distance par la revendication et l'obtention de conditions de travail équitables.

Je ne se saurais terminer cet éditorial sans remercier toutes et tous ceux qui par leurs interventions ont contribué à faire vivre t@d durant ces trois mois en particulier Philippe Inowlocki et Philippe Gaberan ainsi qu'André-Jacques, Benoît, Christian, Denis L., Denis S., Elise, Monique, Nicolas, Patrick et Parfait.

Jacques Rodet

Initiateur et facilitateur de t@d,
la communauté de pratiques des tuteurs à distance

Lancé en septembre 2007, le Blog de t@d est enrichi par différents auteurs. Chacun peut devenir auteur en indiquant ses motivations dans une demande par mail à tad2007@free.fr. Chaque internaute peut déposer librement des commentaires qui font l'objet d'une modération. Les fragments du blog de t@d sont une sélection des articles parus sur le blog.

Penser

le tutorat

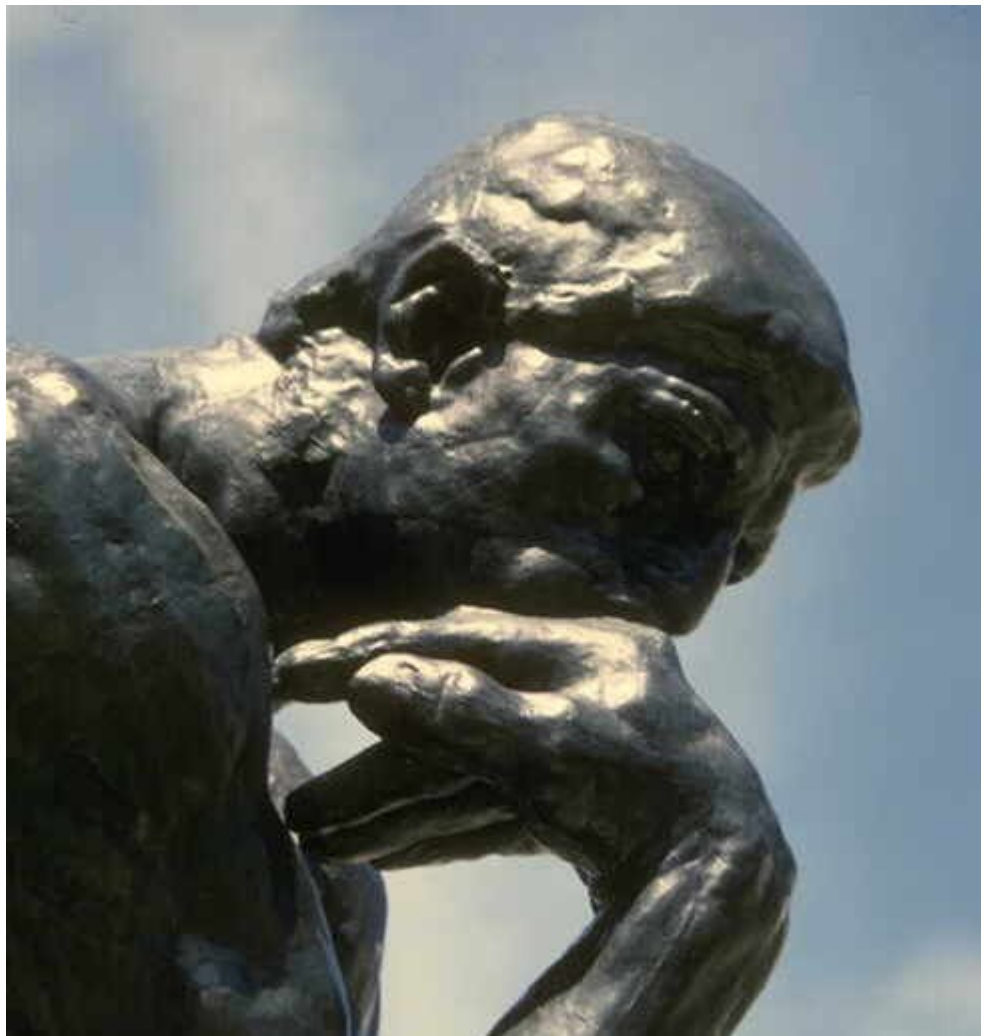


Image dans son contexte original, sur la page www.rabahmessaoudi.net/

Quelques repères sur le tutorat à distance

Jacques Rodet

Afin de fixer quelques repères sur le tutorat à distance, il peut être utile de donner une vision plurielle par le recours aux citations d'auteurs reconnus et de classer ces dernières dans les catégories suivantes : définitions, raison d'être du tutorat, rôles et fonctions du tuteur, la recherche sur le tutorat.

Définitions

« Lorsque l'on parle de tutorat, les notions de tuteur, d'accompagnement, d'encadrement et de support à l'apprentissage sont évoquées. D'une manière générale, le tutorat se définit comme étant la fonction du tuteur. Le tuteur est, quant à lui, le plus souvent, la personne qui suit, assiste et conseille particulièrement un étudiant ou un groupe d'étudiants pour atteindre un objectif d'apprentissage. Le tuteur est un guide, un conseiller. » (Gounon, Leroux, Dubourg)

« De nombreux auteurs parlent de tutorat pour désigner la nouvelle fonction qu'exerce, à distance ou en présentiel, des enseignants qui interviennent auprès des apprenants, les encouragent à créer et à mettre en oeuvre des projets individuels ou de groupe et suivent le déroulement de leurs activités. Dans le champ particulier de l'enseignement à distance, tous les observateurs attentifs reconnaissent volontiers le rôle primordial que joue la personne tutrice. Que la qualité du tutorat dont bénéficient les apprenants constitue une variable déterminante de l'efficacité d'un dispositif de formation à distance et du taux de persistance est un fait dont les différentes recherches sur ce sujet font toutes référence. » (Ndoye)

« Le tutorat s'inscrit ainsi dans une activité d'encadrement de l'apprenant qui se définit comme « une intervention auprès d'une ou d'un élève ou d'un groupe d'élèves visant le développement personnel et social de l'élève en l'invitant à assumer ses responsabilités relativement à sa propre formation ». Le tuteur a pour mission d'assurer le suivi de l'apprentissage de chaque apprenant. » (Teutsch, Bourdet, Gueye).

« La définition du mot "tuteur" varie fortement d'un contexte de formation à un autre. "Tuteur" est un mot générique couramment utilisé mais qui se décline selon diverses acceptions comme modérateur, mentor, télécatalyste, animateur, facilitateur... En anglais, le mot tutor semble faire

davantage l'unanimité même si d'autres termes sont utilisés comme emoderator ou coach. » (Daele et Docq).

Raisons d'être du tutorat

« Les principales raisons d'être d'un dispositif d'encadrement sont de répondre à des attentes, des besoins, exprimés ou non, par l'apprenant et de lui permettre de surmonter ses difficultés sur les plans administratif et pédagogique. Il vise à rompre l'isolement de l'apprenant, à accompagner sur les plans cognitif, méthodologique, métacognitif, affectif, à motiver et à favoriser la persévérance de l'apprenant et à le rendre autonome. » (Rodet)

« Ces activités de tutorat visent à atteindre un double objectif de formation et de développement de l'autonomie de l'apprenant. En situation de FOAD, la réussite de la formation tient à un grand nombre de facteurs : motivation, capacité à transposer des expériences d'apprentissage antérieures, maîtrise de l'outil informatique, attitude réflexive par rapport à l'ensemble du dispositif [4]. M. Linard [5] présente l'apprentissage comme une activité à part entière et souligne que « La cascade de conditions à remplir (dans la quête de l'apprentissage) requiert tant de dispositions favorables à la fois que l'on comprend pourquoi les apprenants ont si souvent besoin d'un soutien extérieur pour réussir ». (Teutsch, Bourdet, Gueye)

« En formation à distance, l'enseignement et l'encadrement sont des activités séparées contrairement à la formation traditionnelle où les deux activités sont sous la responsabilité du formateur, se confondent et sont essentiellement d'ordre pédagogique. Les ressources d'encadrement font appel à des tuteurs ou conseillers qui servent d'intermédiaires pour prodiguer aux apprenants conseils d'orientation et suivi pédagogique. » (Bernatchez).

« Le tutorat, facteur essentiel dans l'apprentissage à distance des étudiants par l'interaction sociale et la médiation des savoirs qu'il encourage, pose de nombreuses questions sur la re-création du lien social qu'il génère, mais également sur l'évaluation qui en est faite. » (Bertschy, Gasté)

« Ce qu'apporte un tuteur à un dispositif de FOAD, c'est bien sûr la subtilité de la relation humaine par rapport à la relation homme/machine : le rôle central de la médiation dans l'enseignement à distance n'est plus à prouver... » (Peyrelong, Follet)

Rôles et fonctions du tuteur

« La fonction tutorale peut être caractérisée selon 3 aspects : une activité de médiation pédagogique et technique, une relation sociale et interactionnelle avec l'apprenant, une capacité à enrichir l'autonomie de ce dernier (méthodologique, organisationnelle, etc.). » (Bertschy, Gasté)

« Le tuteur peut être considéré comme un acteur relais dans la relation pédagogique. Son rôle est de renvoyer l'apprenant à ses propres stratégies, aux remédiations qu'il peut construire lui-même et à la représentation de son apprentissage (le relais est vu ici comme support de divergence et de rétrospection), plutôt que de ramener les spécificités des trajets d'apprenants à un modèle unique de progression (le relais est vu ici comme support de convergence et de prospection). Parce qu'il médiatise la relation au savoir, le tuteur relais travaille sur la spécificité du parcours développé par chaque apprenant. » (Teutsch, Bourdet, Gueye)

Les interventions du tuteur envers l'apprenant à distance portent sur les différents plans de support à l'apprentissage suivants : plan cognitif (contenu disciplinaire, méthodologie, technique, administratif et académique ; plan socio-affectif (rompre l'isolement, rendre autonome, faciliter la collaboration ; plan motivationnel (lutter contre l'abandon, renforcer la motivation intrinsèque de l'apprenant, encourager et féliciter) ; plan métacognitif (faciliter la planification, évaluer les stratégies cognitives, aider l'apprenant à s'autoévaluer). (Rodet)

« le profil de tuteur [...] comporte des interventions centrées sur les fonctions suivantes :

- ◆ l'accueil, la mise en route des actions de formation ;
- ◆ l'accompagnement technique ;
- ◆ l'accompagnement disciplinaire ;
- ◆ l'accompagnement méthodologique ;
- ◆ l'autorégulation et métacognition ;
- ◆ l'évaluation ;
- ◆ la personne-ressource attitrée. » (Denis)

« Les interventions tutorales sont de natures variées, elles s'appliquent à différents moments et concernent différents aspects du processus de formation. La liste ci-dessous est issue de l'analyse de contenu des entretiens des deux groupes d'acteurs, que ces dimensions aient été évoquées (explicitement ou implicitement) en termes de besoins par les apprenants ou en termes de pratiques par les tuteurs :

- ◆ aide à l'orientation et au choix du contenu, du niveau et du mode d'organisation de la formation,
- ◆ soutien didactique, centré sur les contenus du cours,
- ◆ soutien méthodologique, concernant les aspects métacognitifs et l'organisation concrète du travail,
- ◆ soutien psychologique et affectif, offrant un appui moral et motivationnel et favorisant une valorisation de l'image que les apprenants ont d'eux-mêmes,
- ◆ aide sociale et personnelle, portant sur des problèmes pratiques et matériels (logement, finances, santé...), périphériques aux études, mais fondamentaux quant à leur poursuite,
- ◆ aide relative aux structures institutionnelles, traitant des problèmes d'accès aux services administratifs, aux ressources pédagogiques complémentaires, aux lieux éventuels de regroupement, etc.,
- ◆ aide technique, relative à l'appropriation des matériels et des logiciels,
- ◆ aide spécialisée, liée à des besoins spécifiques (remédiations à une dyslexie, à l'illettrisme, maîtrise de la langue de travail pour des étrangers, etc.),
- ◆ aide par l'organisation d'un travail collectif, souvent oubliée mais essentielle, dans laquelle il s'agit d'encourager et d'animer, par tous les moyens disponibles, la mise en place et la dynamique d'échanges et de collaborations entre apprenants, en face-à-face ou à distance. » (Glikman)

« Dans Learn-Nett, le tuteur à distance a pour missions de :

- ◆ aider chaque étudiant à exprimer son projet personnel et à l'articuler au projet du groupe et à réfléchir sur ses propres démarches (négociation dans la constitution de groupes de travail) ;
- ◆ animer le travail de son groupe et canaliser les efforts des étudiants vers la production collective ;
- ◆ accompagner les étudiants dans l'accomplissement de leur projet en jouant le rôle de personne-ressource: apport d'aides à l'apprentissage et au travail individuel ou de groupe, soutien particulier aux étudiants en difficulté d'apprentissage et qui risquent de décrocher, etc. ;
- ◆ faciliter et réguler les échanges entre les membres du groupe (protocoles de communication) ;
- ◆ être la « mémoire » du groupe en faisant respecter les échéances et en tenant un « carnet de bord » du groupe ;
- ◆ participer à l'évaluation formative par les régulations en cours de formation. » (Charlier, Daele, Docq, Lusalusa, Peeters, Deschryver)

Recherche sur le tutorat

Richard Pitre a procédé récemment à un état de la recherche sur les pratiques de tutorat. Il note que « L'investigation que nous avons menée a effectivement mis en lumière un grand nombre de publications sur le tutorat. Mentionnons que deux numéros de la revue *Distances et savoirs* ont été consacrés spécifiquement à cette question en 2004 et en 2005. Une recherche bibliographique sur Internet nous donne un nombre impressionnant de références. Les seules références compilées par le concepteur pédagogique Jacques Rodet, qui anime le forum t@d, la communauté de pratiques des tuteurs à distance et qui a créé des outils en ligne sur la formation à distance, ont de quoi étonner. En effet, sur la seule question du tutorat, Rodet a compilé 106 références. Sur le site du Refad (Réseau d'enseignement à distance du Canada) on trouve 49 titres répertoriés sur le tutorat et c'est sans parler des quelque 1 300 titres de la *Bibliographie- Webographie sur la formation à distance*, compilés par Michel Richer, Patrick Guillemet et quelques autres collaborateurs, pour le Refad.»

Il est toutefois remarquable que ces recherches portent quasi exclusivement sur les pratiques universitaires et non sur celles en cours en formation professionnelle. Les thèmes des recherches sont les suivants : rôles des tuteurs (typologie de fonctions), les besoins auxquels répond le tutorat (les plans de support), ce que pensent les apprenants du tutorat, les styles de tutorat et les styles d'apprentissage, la formation des tuteurs. A noter que les prescripteurs et les utilisateurs du tutorat dans le secteur marchand ne sont pas sollicités par ces recherches.

Sources

Paul-Armand Bernatchez. *L'encadrement des apprenants par la télématique*. Charlier, Daele, Docq, Lusalusa, Peeters, Deschryver. *Tuteurs en ligne : quels rôles, quelle formation ?* Aude Bertschy, Denis Gasté. *Evaluation d'une relation dans le tutorat distanciel interpromotions d'étudiants : sens, apports et limites au titre du lien social*. Brigitte Denis. *Quels rôles et quelle formation pour les tuteurs intervenant dans des dispositifs de formation à distance*. Viviane Glikman. *Apprenants et tuteurs : une approche européenne des médiations humaines*. Patricia Gounon, Pascal Leroux, Xavier Dubourg. *Proposition d'un modèle de tutorat pour la conception de dispositifs d'accompagnement en formation en ligne*. Sylvie Grosjean. *Le rôle du tuteur en ligne dans l'établissement d'un lien social : le cas de l'apprentissage collaboratif à distance*. Abdou Karim Ndoye. *Les rôles du tuteur dans la formation à distance des professeurs vacataires sénégalais*. Marie-France Peyrelong, Marianne Follet. *Le tuteur, entre écrit et chuchotements*. Richard Pitre. *Les tuteurs : des professionnels*

qui sont partie intégrante d'une équipe pédagogique. Jacques Rodet. L'encadrement à distance. D.Smidts, J-M. Braibant, P. Wouters, M-N. De Theux. Un outil audiovisuel pour former des tuteurs en pédagogie active. Philippe Teutsch, Jean-François Bourdet, Omar Gueye. Perception de la situation d'apprentissage par le tuteur en ligne.

Le tutorat, métier d'accompagnement

Jacques Rodet

Pour faire écho à la proposition de débat présenté dans l'article « Pluralité sémantique du tutorat », je vous invite à lire le texte de Bernard Blandin « Facilitateur, coach, accompagnateur, formateur... Quelles différences ? premiers éléments d'une étude sur les métiers »

Publié en 2006, les objectifs de cet article sont précisés de la manière suivante : « *Cette contribution présente un travail de recherche en cours sur les métiers de la formation, et détaille quelques résultats concernant le segment des métiers d'accompagnement, et plus particulièrement ceux concernant l'accompagnement de l'autoformation.* »

Cette enquête a été menée via Internet. Il apparaît que les biais méthodologiques, mis en évidence par l'auteur, ne sont pas de nature à annuler l'intérêt des premiers résultats tirés de l'analyse des données recueillies.

« *Un premier résultat est la confirmation de l'existence de métiers de l'accompagnement, caractérisés par l'exercice d'une série d'activités principales liées à la conduite d'actions de formation, excluant l'acte d'enseigner.* » Ce résultat n'est pas une surprise pour nous. Il est congruent avec le positionnement professionnel du tuteur que nous établissions en comparaison avec celui de formateur à distance, dans l'article « Formateur à distance = tuteur à distance ? ».

Autre résultat, peut-être plus contextuel à un des terrains de l'enquête, les APP, « *la mise en évidence d'une spécificité des métiers d'accompagnement de l'autoformation : les moyennes très élevées pour des activités comme gérer le positionnement, gérer l'accueil, travailler sur l'autoformation et l'individualisation, suivre les apprenants, les motiver... montre que ces activités constituent très probablement le coeur de l'action d'accompagnement de l'autoformation.* » Ainsi, l'accompagnement ne serait pas tant centré sur le plan cognitif que sur les autres plans de support à l'apprentissage. Ne faut-il pas voir dans ce positionnement une des conditions de l'émergence du métier de tuteur ? Il y a longtemps, pour ma part, que j'estime que la professionnalité du tuteur ne peut pas se résumer à sa compétence disciplinaire et que les tutorés, contrairement à ce qu'ils déclarent lorsqu'ils sont interrogés,

manifestent, durant leur formation, davantage de besoins de soutien méthodologiques, techniques, motivationnels et socioaffectifs que purement disciplinaires.

Bernard Blandin conclue aussi son article en attirant notre attention sur « *l'écart important existant entre la réalité de l'activité exercée sous un intitulé de métier et le référentiel d'activité décrivant le métier.* » Il est heureux de voir relativiser par B. Blandin, la place et la pertinence des référentiels, tant ces dernières années, ils sont apparus comme le nouveau sésame des ressources humaines. Le référentiel métier ne sera jamais rien d'autre pour le formateur que ce que le planning est au chef de projet : une représentation, au mieux une projection de la réalité que cette dernière remet en cause. Si donc le planning est utile au chef de projet pour gérer les imprévus, le référentiel métier doit l'être également pour le formateur, pour peu que ce dernier ne le considère pas comme un moule dans lequel les futurs professionnels doivent prendre forme, mais plutôt comme une aide pour qu'ils développent leur savoir devenir.

Mentorat plutôt que tutorat

Philippe Gaberan

Engagé depuis près de cinq années dans la mise en place d'un processus de formation ouverte à distance pour des professions du travail social (www.adea-formation.com et <http://spiral.univ-lyon1.fr/00-perso/index.asp>), l'expérimentation, les premiers résultats et travaux me confirment dans l'idée que les TIC sont un outil certes nouveau, en lien avec le progrès des sciences et de la technologie, mais que les questions qu'il soulève par sa mise en œuvre sont de très anciennes mais très actuelles questions de pédagogie (S. Leprince et Ph Gaberan dans la revue Forum n°109, juin 2005). Dès lors plusieurs remarques me viennent à la lecture du débat ici engagé.

1°) des métiers de l'accompagnement

Ces métiers existent depuis très longtemps, que seule une illusion de pouvoir faire moderne en tirant un trait sur le passé a conduit à l'oubli. Ces métiers de l'accompagnement se retrouvaient notamment dans la notion de « compagnonnage » dont j'aime bien, au passage, rappeler l'étymologie : *cum pagnere*, qui partage le pain avec. Le pain ici est à prendre au sens de nourriture autant matérielle que spirituelle (intellect) que affective (le lien entre le compagnon et son apprenti).

Ce qui m'invite à vouloir corriger la définition proposée des métiers de l'accompagnement, certes intéressante mais malgré tout un rien insatisfaisante dès lors qu'elle exclut, je cite « l'acte d'enseigner ». C'est à mon sens s'enfermer dans une parcellisation arbitraire et absurde que de séparer « accompagner » et « enseigner ». Car il y a « quelque chose » qui s'enseigne dans l'accompagnement même si ce n'est pas sous la forme du cours magistral d'une discipline scolaire. Ce que l'accompagnant enseigne c'est bien précisément son appropriation de savoirs qu'il vient partager sous la forme d'une transmission non formalisée de façon doctorale ou formelle.

2°) sur le mot de « tuteur »

Je crois celui-ci totalement inadapté à la dynamique générée par la FOAD. Que ce soit en référence à la botanique (tuteur d'une plante ou d'un arbre) ou que ce soit en référence au domaine juridique (celui qui prend les décisions au nom d'une personne jugée « mineure » ou « incapable ») le tuteur renvoie à l'image de la contrainte, de la maîtrise, de l'emprise, etc. Je lui préfère le concept de « mentorat » (en référence à mentor, l'ami auquel Ulysse confie son fils Télémaque).

De nombreux travaux, québécois, belges ou français conduisent une réflexion pertinente en ce domaine.

Cette réponse forcément incomplète et imparfaite me permet de préparer une intervention que je dois faire devant une soixantaine de futurs cadres de santé. Merci de votre indulgence à tous.

Le tuteur est un éducateur

Philippe Gaberan

La figure du tuteur, et toutes celles qui s'y apparentent, a toujours été porteuse d'équivoques et a souvent donné lieu à de fausses interprétations. Ainsi dans l'antiquité grecque, l'éducateur, c'est-à-dire celui qui conduit l'enfant sur le chemin du grandir en l'aidant à choisir et à s'appropriier les savoirs nécessaires à cette démarche, est-il souvent un « esclave » ou un « métèque » (c'est-à-dire un étranger à la cité). De cela, nos époques contemporaines toujours promptes à juger sur les apparences en déduisent encore à tort que le tuteur ou bien l'éducateur est un homme de peu, pour ne pas dire un homme de rien. Il est bon alors de rappeler que Aristote fut le précepteur du fils de Philippe de Macédoine, le futur Alexandre le Grand. Il est alors homme de peu puisque Athènes est sous la coupe des Macédoniens et il est pourtant homme de bien reconnu pour sa science. Mais le stagirite, selon ses aveux propres, n'a retiré aucune gloire de sa présence auprès du jeune prince, regrettant que son élève n'ait su mettre ses leçons à profit autrement que par la guerre et les conquêtes. Tout comme plus tard, Condillac, philosophe des Lumières et précepteur de l'Infant de Parme, petit fils de Louis XV, regretta de n'avoir su former un « prince éclairé ». Ce qui nous fit soutenir d'ailleurs à l'occasion de notre travail de thèse que l'échouage est le lot de celui qui s'engage dans cette relation d'aide éducative (Philippe Gaberan, *De l'engagement en éducation*)

Dès lors, et pour en revenir aux temps présents, la grève portée par les tuteurs de Teluq vient rappeler à propos qu'il est grand temps de se préoccuper de leur statut social ainsi que de celui de tous les éducateurs en général. Non pas seulement pour soutenir un combat corporatiste mais parce que, et de façon plus fondamentale, l'avenir de l'espèce humaine passe par la valorisation de ces métiers là. C'est bien parce que le petit de l'homme naît pas fini et qu'il a besoin d'un tiers pour accéder à sa dimension d'adulte que le recours à l'éducateur est un geste incontournable du devenir humain. Et dans cette perspective, rien ne serait plus grave que de laisser s'accomplir les ravages d'une taylorisation toujours bien présente dans l'organisation des champs d'activité et qui voudrait tenter de faire croire que le tuteur ne serait qu'un répétiteur. Il y a dans ce mensonge politique une telle dénégation des acquis de la psychologie cognitive et des processus d'apprentissage qu'il n'est pas possible de voir dans le mépris des tuteurs ce même mépris qui se développe aujourd'hui à l'égard de la vie.

L'enseignement est-il un acte professionnel réservé ???

Monique Bélanger

J'enseigne ... tu enseignes ... il ou elle enseigne ... nous enseignons ... vous enseignez... ils ou elles enseignent.

Enseigner : « *faire acquérir la connaissance ou la pratique d'une science, d'un art, etc.* » (Le petit Larousse illustré, dictionnaire 2008, page 372)

Si, en tant que tuteur ou tutrice à la Téléuq, je ne fais pas d'enseignement, est-ce que ça veut dire qu'à chaque fois qu'un étudiant communique avec moi parce qu'il ne comprend pas une notion, je dois le référer à un professeur de la Téléuq? Est-ce là le soutien individuel auquel l'étudiant a droit ? Est-ce là l'encadrement des étudiants tel que prévu dans mes responsabilités de tuteur ou tutrice, selon ma Convention collective de travail, signée en janvier 2004 (page 15 articles 5.01, 5.09 et 5.10).

Encadrer : « *... assurer auprès de personnes un rôle de direction, de formation, contrôler, diriger...* » (Le petit Larousse illustré, dictionnaire 2008, page 364)

Un(e) enseignant(e) au niveau primaire, au niveau secondaire, au niveau collégial, utilise des manuels scolaires, des outils de formation, des outils d'évaluation qui ne sont pas toujours préparés par lui (elle). Doit-on dire pour autant qu'il ou elle ne fait pas d'enseignement ?

Est-ce que les tuteurs et tutrices de la Téléuq qui expliquent, individuellement, des notions à des étudiants et étudiantes, qui encadrent et évaluent des étudiants et étudiantes dans leurs activités d'apprentissage ne font pas de l'enseignement ?

Est-ce que les tuteurs et tutrices de la Téléuq qui collaborent à la mise à jour du matériel didactique mis à la disposition des étudiants ne font pas de l'enseignement ? Que faut-il faire pour enseigner ? Faire des recherches ? Non, non, la recherche est la prérogative des professeurs et professeures universitaires.

Pourquoi les professeurs et professeures de la Téléuq ne comprennent-ils pas qu'ils délèguent l'enseignement individualisé aux tuteurs et tutrices de la Téléuq.

Bien sûr, il arrive qu'un professeur ou professeure intervienne dans cette activité, mais uniquement de façon ponctuelle et, le plus souvent, par choix.

En quoi la reconnaissance des tuteurs et tutrices de la Télug comme enseignants et enseignantes est-elle une menace pour les professeurs et professeures de la Télug ? Comment 53 professeurs peuvent-ils croire faire de l'enseignement individualisé à 10 000 étudiants ? Ce serait se leurrer de croire que les 10 000 étudiants de la Télug n'ont pas besoin d'explications complémentaires au matériel mis à leur disposition. Il faut pourtant que quelqu'un le fasse si on vise un taux de réussite acceptable tout en respectant un minimum de standards de performance. Les chiffres parlent par eux-mêmes : il faut bien que les tuteurs et tutrices fassent cet enseignement individualisé en encadrant les étudiants et en les aidant dans leurs activités d'apprentissage.

Les tuteurs et tutrices de la Télug interviennent donc, eux aussi, comme enseignants et enseignantes. Ils ne réclament pas pour autant le titre ou le statut de professeur ou professeure. Ils réclament uniquement la reconnaissance de leur travail dans sa réalité qui est celle d'enseigner, d'évaluer, et de soutenir les étudiants dans leurs activités d'apprentissage compte tenu des outils appropriés qui leur sont fournis.

Monique Bélanger

Tutrice.

Le tutorat : terra incognita

Patrick Guillemet

Le texte qui suit vise à éclairer certains enjeux de la grève des personnes tutrices à la Télé-université. Rédigé à l'intention du journal interne, ce texte a été censuré par la direction générale, une première dans l'histoire de ce journal.

Quelques Télugu-Express pour rassurer le personnel, la chronique « La Télugu dans les médias » devenue muette : l'information sur la grève des tuteurs en cours à la Télé-université est parcimonieuse. Gêne vis-à-vis d'une chicane de famille ? Moment difficile à passer avant de relever la tête ? Ou plutôt indice d'une difficulté plus profonde ? Quand Radio-Canada annonce le 15 janvier dernier que la Télé-université est au bord de la grève, le communiqué indique que « la direction dit ne pas comprendre la comparaison que les tuteurs font de leur travail avec celui des chargés de cours ». On part de loin et les positions des parties semblent éloignées, quelque 19 mois après le dépôt des demandes syndicales. Pendant ce temps, l'Université de Sherbrooke annonce une entente avec ses chargés de cours avant même l'expiration de la négociation collective, et après seulement cinq rencontres de négociations. Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà ?

Revenons un peu en arrière. En 2005, la revue Distances & Savoirs consacrait un numéro spécial au tutorat à distance et à ses logiques industrielles. J'avais convaincu la présidente du syndicat des tutrices et tuteurs d'y contribuer et nous avons mené une enquête auprès des personnes tutrices sur la technologisation de leurs interventions auprès des étudiants, à laquelle avaient participé 60 % d'entre eux¹. De laquelle ressortait un portrait contrasté : plutôt satisfaits de l'utilisation des nouvelles technologies qui leur permettaient de mieux répondre aux demandes, les tuteurs faisaient également part de leur déception, indiquant que leurs attentes envers une mise à jour des cours plus rapide et un meilleur accès aux professeurs ne s'étaient pas réalisées, les laissant seuls dans leur fonction de médiation entre les besoins changeants des étudiants résultant de la diversité de leurs styles d'apprentissage et de leurs contextes professionnels, et les rigidités administratives ou pédagogiques de la Télé-université.

¹ Guillemet P., Pelletier S. (2005) « Le tutorat à la Télé-université – Les voies de l'industrialisation », Distances & Savoirs, Vol. 3, n° 2, p. 207-230.

Cette médiation névralgique méconnue est sans doute au cœur du conflit actuel. D'un côté, la croyance en des cours si bien préparés qu'ils se suffisent à eux-mêmes, de l'autre une séparation entre le professeur et l'étudiant érigée en dogme. Pourtant, s'il est vrai qu'un bon nombre d'étudiants est largement autonome quand le matériel de cours est bien fait, ils ne souhaitent pas pour autant être laissés à eux-mêmes, surtout quand ils rencontrent des problèmes d'ordre technique. Et s'il est vrai que relativement peu d'étudiants recourent aux personnes tutrices quand les difficultés d'apprentissage sont bien dosées, leurs besoins d'assistance sont par contre grands quand le degré de difficulté augmente, les personnes tutrices étant alors appelées, selon le cas, à compléter ou à clarifier la matière enseignée; ceci est particulièrement vrai des étudiants dont le niveau de formation initial est plus faible. Or, il s'agit bien de favoriser la récurrence des étudiants, qui chute de façon importante après trois trimestres.

Plusieurs facteurs prennent ici une importance particulière. Il y a quelques années, l'Université Laval a mis sur pied une plateforme de formation à l'intention de ses tuteurs en mettant l'accent sur le développement de la capacité d'interaction pédagogique. Pour sa part, la Télé-université semble, malgré les demandes en ce sens des personnes tutrices, préférer leur offrir un perfectionnement lié au contenu des cours. De même, les chargés d'encadrement de la Télé-université qui interviennent dans les cours de deuxième cycle, se voient reconnaître une durée d'interaction près de trois fois plus grande que celle reconnue aux personnes tutrices, alors que le degré d'autonomie de ces étudiants est plus grand. Enfin, alors que le portail offert aux tuteurs pour leurs transactions administratives s'avère un instrument efficace, l'absence du portail censé regrouper l'ensemble des informations et des fichiers relatifs à chaque cours se fait cruellement sentir quand les hyperliens doivent être remis à jour et que les versions des cédéroms se succèdent. Et que dire de tous ces problèmes répétitifs que certaines personnes tutrices finissent par ne plus signaler, faute d'un suivi efficace à leurs interventions ? Il est vrai cependant que le nombre de plaintes dûment signalées diminue en comparaison des années passées. Sans oublier les cas de plagiat et les comportements erratiques de certains étudiants qui envoient leurs travaux aussitôt terminés, sans toujours identifier le cours auquel ils se rapportent.

Toutes ces préoccupations, amplifiées par le fait qu'avec les années les personnes tutrices ont eu la charge d'un plus grand nombre de cours, le nombre moyen d'étudiants par cours de la Télé-université étant à la baisse, se cristallisent dans la

négociation actuelle et dans la reconnaissance du rôle des personnes tutrices. Quelle reconnaissance ? Les personnes tutrices se comparent aux chargés de cours dont les qualifications sont similaires et qui ont eux aussi la charge d'évaluer les travaux des étudiants. Certes les personnes tutrices ne conçoivent pas, comme eux, le contenu des cours. En revanche, leur intervention auprès des étudiants est plus intense, car ces derniers ne bénéficient pas, à l'instar des étudiants en présence, de l'assistance de leurs pairs; certes ils ont accès au forum « Stratégies d'étude », mais la participation y est faible et l'assistance mutuelle y apparaît bien anémique. Dans ce débat, la formation à distance affiche sa particularité, décidément bien distincte des pratiques d'enseignement en présence. Et avec leur ouverture sur le réseau des tuteurs francophones ainsi que leurs contacts avec les chargés de cours de l'UQAM, les personnes tutrices s'avèrent des interlocuteurs essentiels.

Pendant ce temps, certains des étudiants de la Télé-université manifestent publiquement leur déception tandis que d'autres migrent vers les cours à distance de l'UQAT ou de l'Université Laval. Il semble cependant que le phénomène soit limité. Souhaitons que la durée de ce conflit le soit également et que le dialogue se poursuive sur la base d'une estime réciproque. En l'occurrence, la Télé-université ne peut se payer un cafouillage, d'autant que l'UQAM, son institution d'attache, est elle-même aux prises avec de très sérieuses difficultés. Puisse donc la raison prévaloir et la Télé-université retrouver le chemin de son efficacité collective.

Patrick Guillemet, Ph.D

Spécialiste en sciences de l'éducation, Télé-université.

Auteur de l'ouvrage « Former à distance – La Télé-université et l'accès à l'enseignement supérieur (1972-2006) »

L'encadrement par les pairs à la Téléuq

André-Jacques Deschênes

Nous reproduisons (avec l'accord de l'auteur) l'article relatif à l'encadrement par les pairs, d'André-Jacques Deschênes, professeur à la Téléuq et responsable de l'encadrement par les pairs. Cet article est paru dans le Bulletin FAD, volume 15, numéro 7, février 2008

Ce texte décrira donc les modalités de réalisation d'un système d'encadrement par les pairs et précisera d'abord le cadre de référence retenu ainsi que les objectifs visés.

Le cadre de référence

Les programmes en formation à distance privilégient, dans toutes les activités proposées aux étudiants, une approche constructiviste. Sommairement, la perspective constructiviste (Deschênes et collaborateurs, 1996. Constructivisme et formation à distance, DistanceS, 1 (1), 9-25). suppose que la connaissance est une construction (ou reconstruction) active de l'individu dans un contexte donné. Elle permet d'identifier un certain nombre de concepts fondamentaux pouvant apporter une intervention de soutien à la construction des connaissances. On peut retenir comme concepts importants pouvant s'appliquer à l'encadrement par les pairs :

1. Le développement de perspectives multiples qui consiste à traiter une information en adoptant des angles différents pour en découvrir les diverses composantes.
2. La négociation qui représente un ajustement des connaissances par la prise en compte du point de vue des autres membres de la communauté des praticiens et des experts dans un domaine.
3. La contextualisation qui renvoie à une manipulation des connaissances dans une situation authentique.
4. La collaboration qui consiste en une interaction de l'apprenant avec les pairs fondée sur la complémentarité des compétences de chacun.

Les objectifs

Dans cette perspective, l'encadrement par les pairs, dans les programmes de DÉSS et de maîtrise en formation à distance de la Télé-université, se définit comme une activité de

collaboration entre deux étudiants en vue de soutenir et de faciliter, chez chacun, le processus de construction des connaissances dans un contexte d'apprentissage à distance au deuxième cycle.

De manière plus spécifique, les objectifs suivants sont visés :

- favoriser l'intégration et la persévérance des étudiants dans les programmes du DÉSS et de maîtrise en formation à distance,
- soutenir les processus de développement de perspectives multiples, de la négociation et de la contextualisation des connaissances grâce à la collaboration entre pairs,
- développer des compétences d'intervention de support à l'apprenant dans un contexte d'apprentissage à distance.

Les modalités de réalisation

La stratégie de mise en place d'un système d'encadrement par les pairs consiste en un jumelage d'un ancien étudiant à l'un des programmes de DÉSS ou de maîtrise avec un nouvel étudiant. Ce dernier pourra ainsi bénéficier de l'expérience du premier pour mieux comprendre les exigences de son programme et des études de deuxième cycle. La collaboration ainsi instaurée devrait cependant profiter aux deux participants et permettre à chacun d'atteindre les objectifs décrits plus haut.

Mécanismes de recrutement et de sélection des « pairs anciens »

Au cours du trimestre d'hiver de chaque année, les étudiants admis aux programmes de DÉSS et de maîtrise en formation à distance sont invités à soumettre leur intérêt et leur disponibilité à devenir « pairs anciens » pour les nouveaux étudiants admis aux programmes au cours de la prochaine année académique.

Tous les étudiants qui ont complété et réussi 12 crédits dans leur programme peuvent soumettre leur candidature comme « pair ancien ».

Formation des « pairs anciens »

Tous les candidats ayant complété et réussi 12 crédits dans leur programme seront invités à participer à une formation. Celle-ci portera sur les attitudes et les compétences à développer pour être « pair ancien ».

Cette formation pourra être créditée dans l'un des cours des programmes de DÉSS ou de maîtrise en formation à distance.

Mécanisme de pairage

Le pairage est réalisé par le responsable de l'encadrement par les pairs par l'envoi d'une lettre à tout nouvel étudiant admis l'informant de ce service et lui fournissant les coordonnées de son « pair ancien ».

L'intervention

L'initiative du premier contact est laissée au « pair nouveau ». La nature et la durée des interventions seront déterminées par les pairs, mais le « pair ancien » devrait assurer une disponibilité minimale de deux trimestres.

Suivi et évaluation

Pendant son intervention, le « pair ancien » pourra à tout moment profiter des ressources des programmes (coordonnateur et professeurs) pour obtenir l'aide et le soutien nécessaires. Il sera invité à faire un compte rendu de chacune de ses interventions dans le but de recueillir des données pour une évaluation annuelle du système mis en place.

Tous les contacts entre deux étudiants, dans le cadre de l'encadrement par les pairs, sont strictement confidentiels et leur contenu ne pourra être transmis sans une autorisation explicite des deux personnes. Le « pair ancien » doit se charger d'obtenir l'autorisation de transmettre le compte rendu de ses interventions auprès de l'étudiant auquel il est jumelé.

D'autres activités (de type audioconférence, par exemple) pourront être organisées pour assurer le suivi et l'évaluation de l'encadrement par les pairs.

Pratiquer

le tutorat



Image dans son contexte original, sur la page www.jprugby.com/index.php?page=les-parrains

Définir une stratégie tutorale

Jacques Rodet

Définir une stratégie tutorale, c'est d'abord répondre à quelques questions. Le TECFA propose depuis quelques années une grille qui peut rendre de grands services aux concepteurs. Dans le même ordre d'idée, t@d a publié il y a deux ans une grille d'évaluation des conditions de travail du tuteur à distance.

Aujourd'hui, nous vous proposons les critères d'analyse compilés, d'une dizaine d'étudiants en Master FOAD, que ceux-ci ont développés lors d'un travail de conception de grilles d'analyse de stratégies tutorales pour des formations à distance.

Qui et combien d'apprenants ?

Quels besoins de tutorat pour les apprenants ?

Quels objectifs assignés au tutorat par l'institution ?

Quels profils pour les tuteurs ?

- ◆ quels pré-requis ?
- ◆ quel niveau de connaissances disciplinaires ?
- ◆ quelle expérience de l'accompagnement ?
- ◆ quelles connaissances techniques ?

Quelle place pour les tuteurs dans l'organisation globale des ressources humaines de l'institution ?

Quelle formation pour les tuteurs ?

Quelles fonctions pour les tuteurs ?

- ◆ quelle fonction pédagogique ?
- ◆ quelle fonction administrative ?
- ◆ quelle fonction technique ?
- ◆ quelle fonction d'accompagnement sur l'ensemble du programme de formation ?
- ◆ quelle fonction d'évaluation ?

Quels rôles pour les tuteurs ?

- ◆ quand est-ce que les tuteurs devront intervenir ?
- ◆ quels types d'interventions de la part des tuteurs envers les apprenants ? Envers l'institution ?
- ◆ quelles modalités d'intervention : synchrone, asynchrone, proactive, réactive ?

Quels outils pour les tuteurs ?

- ◆ quels outils de communication avec les apprenants ?
- ◆ quels outils de communication avec l'institution ?
- ◆ quels outils de suivi des apprenants ?
- ◆ quels outils de coordination entre tuteurs ?
- ◆ quels outils de capitalisation-mutualisation des interventions tutorales ?

Quelle modalités de coordination entre les tuteurs ?

- ◆ Quelles formes de collaboration entre tuteurs?
- ◆ Quel tuteur pour les tuteurs ?
- ◆ Quel coordinateur pour les tuteurs ?

Quelles conditions de travail pour les tuteurs ?

Quelles autres formes d'accompagnement des apprenants à côté des tuteurs ?

- ◆ Quel tutorat par les pairs ?
- ◆ Quel accès pour les tuteurs à des communautés de pratiques ?

Quels sont les éléments que vous ajouteriez ?

Produire une charte tutorale

Jacques Rodet

La mise en place d'un système tutorial au sein d'un dispositif de formation à distance nécessite pour les concepteurs de s'y intéresser dès les premières étapes du projet dont ils ont la charge. Les analyses réalisées doivent permettre de spécifier le périmètre des actions tutorales, de définir le profil des tuteurs, de préciser le type et la fréquence des interventions tutorales, etc.

De ces analyses peuvent être tirés plusieurs documents à destination de différents publics. D'une part, l'institution de formation peut se baser sur certaines spécifications relatives au profil des tuteurs pour rédiger des offres d'emploi, mettre au point divers documents de type contractuels dont la charte tutorale qui regroupe les droits et devoirs des tuteurs. D'autre part, le guide tutorial à destination des apprenants, qui permet à ceux-ci de prendre connaissance des services tutoraux mis à leur disposition, peut également être produit à partir des analyses réalisées par les concepteurs.

A titre d'exemple, nous renvoyons à la « Charte du tutorat à distance » publiée par Planete FLE

Si les chartes revêtent souvent la forme de référentiels prescriptifs, il y aurait certainement avantage à ce qu'elles soient négociées et amendées par les apprenants et les tuteurs. De même, elles devraient spécifier les modalités d'évaluation des objectifs assignés aux tuteurs. Enfin, plutôt que d'être un catalogue à la Prévert, il serait nécessaire que les différents éléments qui la composent soient hiérarchisés en fonction des objectifs de la politique tutorale de l'établissement dispensateur de la formation.

Ainsi, le processus de production d'une charte tutorale pourrait être le suivant : analyses, constats et propositions de la part des concepteurs, première rédaction tenant compte des priorités de l'institution de formation, deuxième rédaction tenant compte des avis et des retours d'expérience de la part des apprenants et des tuteurs.

Les attitudes du tuteur

Jacques Rodet

Il serait intéressant de vérifier si les attitudes que le tuteur peut adopter avec le tutoré sont entièrement comprises dans celles du singe de la sagesse chinoise mais il est certain qu'elles sont tout aussi variées que les approches pédagogiques (cf. l'illustration ci-dessous) et cadrées par l'orientation pédagogique des formations dans lesquelles le tuteur intervient. A ce titre, il est important que le tuteur ait des connaissances minimales sur les théories de l'apprentissage et les modèles pédagogiques. A côté des connaissances technologiques et de celles des usages pédagogiques des médias, une formation de tuteur devrait donc également comprendre des modules consacrés aux approches pédagogiques.

Dès lors que l'on parle d'attitudes, il devient rapidement incontournable de faire référence aux « attitudes de Porter ». Cette classification a le mérite de préciser les conséquences des interventions du tuteur en direction du tutoré selon que le tuteur agit dans une logique de décision, d'évaluation, de support, de compréhension, d'interprétation ou d'enquête et d'exploration.

De son côté, Philippe Meirieu (Cahiers pédagogiques, ATP, 1989, p. 75) mettait en garde les tuteurs face à certaines attitudes que peut adopter consciemment ou non le tuteur : Survoler de façon excessive la part relationnelle au détriment de la part didactique ; Penser que tous les élèves sont égaux et qu'ils peuvent en tirer les mêmes satisfactions affectives ; Mettre en oeuvre de façon sauvage et non distanciée quelques concepts empruntés à la psychologie et à la sociologie ; Faire du tutorat un lieu où débattre de l'ensemble du fonctionnement de la structure scolaire ; S'orienter vers l'organisation d'activités para-scolaires (cf. le site de la Mission académique innovation et expérimentation de l'académie de Paris).

Parce que le tutorat est une activité éminemment relationnelle, le tuteur a tout intérêt, pour agir de manière raisonnée, à mieux connaître ses attitudes et les effets de ses attitudes sur le tutoré. Comme par ailleurs, il n'y a de connaissances que lorsque les informations sont mises au service d'une pratique, il semble également nécessaire que le tuteur puisse garder trace et analyser périodiquement ses interventions et les attitudes qu'il a adoptées.

A cet égard, le journal de tutorat, déclinaison du journal d'enseignement, la mise en place d'outils de suivis de la relation tutorale (cf. l'interview de Jacques Rodet dans le numéro des e-cri(t)s de Charlie consacré au tutorat), la mutualisation entre tuteurs constituent des moyens efficaces pour penser et analyser ses attitudes de tuteur.

Outils

du tutorat



Image dans son **contexte original**, sur la page fr.wikipedia.org/wiki/Pense-b%C3%AAtre

La visioconférence, outil de prédilection du tuteur ?

Jacques Rodet

Depuis quelques mois, les annonces d'outils ayant recours à la visioconférence sont de plus en plus fréquentes. De même, les solutions de classes virtuelles se multiplient. Certaines sont à intégrer dans des plateformes de e-learning comme DimDim qui peut être implémentée dans Moodle. D'autres services tel MeBeam offrent la possibilité de bénéficier d'une visioconférence en ligne à partir d'un simple site Internet. Par ailleurs, l'utilisation de MSN ou de Skype habitue de nombreuses personnes à être présentes visuellement à distance. Bref, la communication synchrone à distance se développe et surtout elle devient largement orale au détriment des dialogues écrits.

Quelles peuvent être les conséquences de cette tendance sur les interventions des tuteurs ? Un directeur d'une des plus grosses sociétés françaises de e-learning me faisait part de sa conviction que la visioconférence deviendrait la norme en matière de tutorat et que cette technologie contribuerait fortement au développement du tutorat dans la mesure où cette modalité réintroduisait une manière simple de mesurer, au temps passé, le volume du support à l'apprentissage en direction des apprenants.

Il est probable que la simulation de la rencontre présentielle via la visioconférence soit plus acceptable par les clients du e-learning, car plus proche de leurs représentations et de leurs vécus. De manière comparable, il apparaît que, selon certains, l'avenir du e-learning résiderait dans la numérisation des ressources pédagogiques ainsi que le laisse entendre I. Henri dans son rapport à Valérie Péresse dans lequel il préconise la massification des enregistrements de cours en amphi comme moyen de rattraper le retard des universités françaises en matière de production de ressources numériques pour la FOAD.

Ainsi, tant en matière de production des contenus de FOAD que pour l'accompagnement des apprenants, la solution d'avenir serait la visioconférence. Sans affirmer que cela ne sera pas, j'entrevois que cela puisse se traduire par une certaine régression pédagogique. En effet, la FOAD et la médiatisation des ressources ont été l'occasion, pour de nombreuses institutions et formateurs, de repenser leur

pédagogie et de procéder à des ré-ingénieries qui leur imposaient d'identifier, de nommer et d'adapter leurs pratiques. Dès lors où la mise à distance se limiterait à une sorte de copier-coller des situations présentiels, ces efforts d'ingénierie pédagogique ne risquent-ils pas de passer à la trappe ?

Par ailleurs, les NTIC, même si elles ne se réduisent pas à cela, offrent assez fréquemment, dans leurs premiers usages, la possibilité de réactiver des modèles pédagogiques sinon dépassés du moins très discutables du point de vue des sciences de l'éducation. Comment les apprenants à distance pourront interagir lors de la visualisation de la vidéo d'un cours qui recentre la formation sur le discours de l'enseignant ? Réduire les possibles en matière de communication, c'est appauvrir la conception, l'imagination pédagogique, c'est prescrire des usages qui réactivent des modèles pédagogiques académiques où l'enseignant reprend la main alors qu'il ne l'a que rarement passée aux apprenants.

Enfin, le bon sens invite à ne pas mettre tous les oeufs dans un même panier qui serait ici la visioconférence. Les modalités asynchrones ont aussi un certain nombre d'avantages qu'il serait aventureux de laisser en route : la possibilité de ne pas réagir à chaud, de prendre le temps d'une rétroaction mûrie, de pouvoir choisir le temps de sa réponse. De même, le détour par l'écrit offre la possibilité de mieux structurer son propos, de s'approprier en reformulant, de produire des traces facilement réutilisables. L'audio sans vidéo facilite la centration sur le propos et l'écoute active.

Si donc, le développement de la visioconférence est en marche, je pense qu'il est avant tout nécessaire d'en penser les usages pédagogiques et de les articuler aux autres modalités de communication plutôt que dans faire un nouveau sésame universel pour la production de ressources numériques et l'établissement de médiations tutorales au service des apprenants.

Actualité

du tutorat



Image dans son contexte original, sur la page www.aeronautique.ma/La-planete-Terre-Bis_a485...

De la nécessité de mieux définir le tutorat dans le cadre des emplois étudiants à l'université

Jacques Rodet

Depuis la publication, fin décembre, du décret permettant aux universités et grandes écoles d'embaucher des étudiants en contrats à mi-temps, notamment comme tuteur, bien peu d'informations précises sur les missions qui seront confiées à cette nouvelle catégorie de personnel de l'université ont été diffusées.

J'avais attiré l'attention, mi-décembre, sur le fait que la réussite du tutorat de masse en direction des étudiants en parcours de licence était, selon moi, étroitement liée à la formulation de réponses précises à quelques questions incontournables : Quels seront les rôles précis des tuteurs étudiants ? Quelle formation pour les y préparer ? Quelles relations auront-ils avec le corps enseignant ? Quelle forme de contrat de travail ? La rémunération au SMIC pour un contrat à mi-temps sera-t-elle suffisamment attrayante ?

Les informations actuellement disponibles sont tellement partielles que le syndicat étudiant Unef s'inquiète du fait que "l'emploi étudiant" se "substitue" aux emplois statutaires et affirme que *"Le recrutement d'un étudiant tuteur ne peut remplacer une heure d'enseignement et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques ne peut s'envisager sans recrutement de personnels statutaires qualifiés et formés"* (VousNousII.Fr)

La concurrence entre le tutorat par les pairs et les interventions de l'équipe pédagogique n'est ni automatique, ni souhaitable, comme me l'avait montré mon étude du cas du tutorat par les pairs à la Téléuq « L'encadrement par les pairs est-il concurrent de l'encadrement-cours à la Téléuq ? Les représentations des auxiliaires d'enseignement, des pair anciens et des pairs nouveaux de la fonction de pair ancien ». Toutefois, ceci nécessite que les rôles et champs d'interventions des uns et des autres soient identifiés et que tous ces acteurs du support à l'apprentissage soient en dialogue les uns avec les autres.

Une autre disposition contractuelle des emplois pour les étudiants semble bien curieuse. En effet, l'absence à trois cours consécutifs ou à un examen de la part d'un étudiant étant par

ailleurs salarié de l'université peut entraîner le licenciement de celui-ci par l'université sous 15 jours. Il y a là, manifestement, mélange des genres. D'une part, dans le système universitaire, la présence aux cours n'est pas obligatoire. D'autre part, l'interruption d'un contrat de travail ne peut être justifiée que par un manquement grave à l'exécution de ses obligations par le salarié. Lier le contrat de travail de l'étudiant à l'université avec le déroulement de ses propres études est une nouveauté qui peut avoir des répercussions négatives sur le droit du travail. Rappelons que le CPE avait été fortement contesté parce que l'interruption du contrat pouvait intervenir sans motif exprimés par l'employeur. Stipuler, dans le contrat de travail, des dispositions extérieures à l'exécution du travail pouvant entraîner l'interruption du contrat ne participe-t-il pas d'une même logique ?

Parce que le tutorat de masse est un défi important et qu'il est de nature à combattre efficacement l'échec au premier cycle universitaire, parce que le développement du e-learning à l'université ne peut faire l'économie d'une réflexion approfondie sur les systèmes tutoraux, il est indispensable que les missions des étudiants tuteurs soient mieux définies et positionnées par rapport aux interventions de support à l'apprentissage émanant du corps enseignant. Ce travail de définition des champs d'intervention pourrait donc aussi constituer une excellente occasion de mieux exprimer ce qui est attendu de la part des enseignants en matière de tutorat.

Suite à la parution du rapport d'Isaac Henri sur « l'université numérique »

Jacques Rodet

Henri Isaac vient de rendre à Valérie Péresse, le rapport que cette dernière lui a demandé sur «l'université numérique».

Les propositions faites méritent de s'y intéresser et je me propose d'en commenter trois d'entre elles.

Favoriser l'essor de l'enseignement à distance : les établissements doivent autoriser les enseignants à effectuer ce type d'enseignement... L'obligation du face-à-face présentiel doit être supprimée.

C'est certainement la mesure qui serait la plus décisive d'un point de vue administratif. En effet, il arrive encore trop souvent, y compris dans des cursus universitaires formant des futurs professionnels du e-learning, que la possibilité d'aménager une partie des enseignements à distance soit refusée par les directions des universités au nom du respect de l'exécution du service en face-à-face. La formation à distance ne pourra se développer largement dans les universités qu'à partir du moment où l'investissement des enseignants dans cette modalité pédagogique sera reconnue statutairement et non laissée au simple « engagement militant » de quelques uns. Il va de soi que le développement de l'encadrement individualisé et du tutorat au sein des formations à distance est conditionné par l'abandon de l'obligation du présentiel.

Améliorer la formation au métier d'enseignant

Louable intention qui pêche néanmoins par la proposition concrète qui en est tirée. En effet, Seule l'obtention du « C2I enseignant supérieur » pour les nouveaux enseignants est proposée. Alors que I. Henri dresse un constat préoccupant de la formation continue des enseignants du supérieur en pointant le grand isolement des efforts des CIES (Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur) auxquels il faut néanmoins adjoindre les initiatives des Service Universitaires de Pédagogie, la réponse proposée ne semble pas à la hauteur des enjeux. Deux pistes auraient pu être exploitées pour le développement de la formation continue des enseignants. D'une part, une incitation plus grande par une meilleure prise en compte du développement de leurs compétences pédagogiques par les enseignants dans le développement de leur carrière. A ce sujet, la proposition de I. Henri « Les universités devront reconnaître l'investissement TICE des enseignants chercheurs dans leur

avancement » reste bien générale. Des propositions en terme d'indices gagnés mériteraient d'être impulsées par la loi au lieu de s'en remettre à la simple initiative des universités. D'autre part, l'introduction d'une obligation de formation continue pour les enseignants comprise dans leur temps de service. Tant que la formation continue dépendra de la formule du volontariat des enseignants, il sera bien difficile de mener des actions de grande ampleur telles que le nécessite la situation actuelle caractérisée par le retard pris par la France en termes de cours en ligne et de formations à distance. En formation professionnelle, les formateurs se voient garantir par leur convention collective, un certain pourcentage de la durée de leur temps de travail à d'autres actions que le face-à-face pédagogique. Ne pourrait-on imaginer que 10%, par exemple, du service d'un enseignant soit obligatoirement consacrés à sa formation continue ?

100% des documents pédagogiques numériques pour 100% des étudiants

A travers cette proposition I. Henri souhaite que soit mise en place de véritables chaînes éditoriales. Il est certain que la production de ressources numériques souffre actuellement d'une trop grande disparité et qu'elle se cantonne encore trop souvent soit à la simple expérimentation soit à l'utilisation des ressources par leurs seuls producteurs. Alors que l'incitation, voire l'injonction à l'adoption de normes facilitant la migration des ressources numériques n'a jamais été aussi présente qu'à l'heure actuelle, il faut bien remarquer que leur réutilisation reste très marginale. Il est effectivement grand temps d'adopter une politique volontariste d'édition qui est seule à même de dépasser les freins que constituent actuellement la mauvaise reconnaissance des droits d'auteurs et l'absence de reconnaissance de la compétence pédagogique au profit de celle de chercheur.

Plus discutable semble être l'orientation de privilégier la production de contenus numériques par simples enregistrements des cours présentiels (cf. Reproduction ou édition de cours ?). Alors même que I. Henri regrette que les ressources numériques produites par les UNT ne soient pas assez granularisées et que ceci constitue un frein à leur réutilisation, il est curieux d'imaginer que la pénurie de contenus e-learning puisse être réduite par la simple numérisation de cours présentiels. Faut-il le répéter, il semble que oui, une ressource destinée à la formation à distance doit être scénarisée. Les interventions présentielles ne le sont presque jamais à un niveau compatible avec leur utilisation à distance.

Le rapport Attali parle du tutorat

Jacques Rodet

Le rapport Attali traite, entre autres, de l'éducation et de la formation et nous avons repéré les mentions suivantes abordant le tutorat.

Les tutorats et l'apprentissage en ligne devront être favorisés, pour aider les 300 000 élèves qui sortent du CM2 sans maîtriser les fondamentaux.

Peut-on réellement imaginer que les élèves ayant une dizaine d'années et rencontrant des problèmes de lecture et d'écriture pourront grâce à la fée «Apprentissage en ligne» surmonter toutes leurs difficultés ? Ces difficultés, pour cognitives qu'elles soient, ne sont-elles pas aussi d'ordre socio-affectif ? Quel est la plus-value du recours au e-learning pour ces élèves par rapport à l'aménagement de petits groupes d'élèves en présentiel ? N'y a-t-il pas besoin de maîtriser au préalable la lecture et l'écriture pour utiliser un ordinateur et suivre une formation en ligne ? Le "s" mis au "tutorat" laisse espérer qu'un réel effort de distinction des différentes formes de tutorat et de leur fonctionnement synergique soit effectué.

Pour permettre à tous les jeunes d'accéder aux meilleures études, le rapport propose de généraliser les études du soir, d'étendre les internats de réussite éducative, de développer le tutorat des élèves de ZEP.

Le concept "des meilleures études" ne dénote-t-il pas une certaine vision du monde éducatif par les auteurs du rapport, où certains cursus seraient bons et d'autres mauvais. Qu'est-ce qui fait selon eux la valeur d'une formation ?

L'emploi du temps risque d'être chargé pour nos enfants : cours en journée, études du soir... c'est vrai que pour l'apprentissage en ligne, il reste encore les repas (cf. l'article de Michel Diaz sur le elearning snacking) sans oublier la nuit...

Faire évaluer les professeurs et les tuteurs par les apprenants

Jacques Rodet

C'est le buzz du moment : faire évaluer les professeurs par les apprenants. Création de sites de notations des professeurs, prise de position du ministère, réflexes corporatifs, absence de réflexion sur les tenants et les aboutissants d'une telle évaluation, tous les éléments sont en place pour éviter de traiter sérieusement cette question.¹

La première chose qui frappe, c'est que l'évaluation est réduite et entièrement contenue dans la note. Faut-il s'en étonner de la part des apprenants qui ne bénéficient, bien souvent, que de ce seul jugement chiffré sur leurs productions. Faut-il s'en étonner quand la note, alors que l'on se gargarise d'évaluer les compétences, reste le sésame de tout parcours éducatif ? Faut-il s'en étonner, quand le QCM est plébiscité, à l'université même, comme mode d'évaluation privilégié et que cette réalité amène certains étudiants à considérer comme activité principale de tutorat par les pairs de préparer leurs camarades aux « colles » ? Faut-il s'en étonner, quand le temps de correction et de rétroaction aux travaux des apprenants accordé aux professeurs est régulièrement sous estimé pour ne pas dire caricatural ? Ainsi, de la correction de mémoires de plusieurs dizaines de pages qui ne devrait pas demander plus de quelques dizaines de minutes.

De fait, l'apparition de sites de notation des professeurs emprunte au principe de l'arroseur arrosé.

¹ Ce manque de prise de distance n'est pas propre au thème de l'évaluation des professeurs par les apprenants mais signe davantage l'évolution de notre société vers l'instantanéité toute puissante. Prenons, l'exemple de cet autre sujet d'actualité brûlante que constitue la volonté du Président de la République de demander aux enfants de 10 ans de porter la mémoire des enfants victimes du nazisme. Il semble bien que cette nouvelle disposition veuille transférer le travail de mémoire collectif et historique, sur l'individu, en l'occurrence un enfant, dont le respect de la personnalité en construction devrait prêter à plus de précautions. Pour peu qu'en matière de mémoire, le transfert du collectif vers l'individu soit valide, ne faudrait-il pas commencer par demander à chaque militaire français de se souvenir du prénom et du nom d'un Algérien torturé et/ou exécuté par l'armée française ? Cette actualité semble dépassée depuis que Simone Veil, dont l'autorité en la matière est bien supérieure à celle du Président de la République, a signifié l'invalidité d'une telle mesure en la jugeant "*inimaginable, insoutenable, dramatique, et surtout injuste*".

Le second constat qui interloque est que l'évaluation, résumée à la notation, ne s'inscrit dans aucune stratégie : pourquoi évaluer les professeurs ? Quels résultats attendre de cette évaluation ? A qui et à quoi serviront les résultats de cette évaluation ?

Reprenons donc ces quelques questions dans la perspective de l'évaluation des tuteurs à distance par les apprenants.

Pourquoi faire évaluer les tuteurs par les apprenants ?

De manière générale, surtout en France, l'évaluation est trop souvent synonyme de sanction. Le résultat de l'évaluation entraîne la prise de décision ayant des répercussions directes sur l'évalué. Celle-ci peuvent être positives ou négatives. Cet habitus de l'équation évaluation = sanction est tellement ancré qu'il y a une réelle difficulté à imaginer que l'évaluation puisse servir d'autres objectifs tels que l'amélioration de l'évalué.

Ainsi dès que se pose la question du pourquoi, vient immédiatement celle du comment. A savoir si c'est une évaluation sommative (permettant de mesurer la performance) ou une évaluation formative (qui participe et permet la poursuite de l'évolution de l'évalué) qui sera privilégiée. En d'autres termes, l'évaluation doit-elle simplement faire un état des lieux et à partir de lui, aboutir à un jugement définitif ou bien fournir à l'évalué un feed-back, une rétroaction, précisant les pistes qui lui permettront de s'améliorer.

Je pense que l'évaluation, de manière générale mais aussi de manière particulière pour les tuteurs devraient s'inscrire dans une démarche formative et non sommative.

Le tuteur à distance devrait être évalué sur ses compétences à réaliser ses interventions tutorales. Celles-ci sont multiples et varient d'une formation à l'autre. Il me semble qu'une bonne manière d'évaluer un tuteur serait donc de demander à ses tutorés de se prononcer sur la qualité et l'utilité pour eux, des interventions du tuteur qui peuvent être classées selon les différents plans de support à l'apprentissage : cognitif, motivationnel, socio-affectif, métacognitif (pour plus de détails sur ces plans cf. les articles précédemment consacrés à cette question <http://blogdetad.blogspot.com/search/label/plans%20de%20support>)

L'évaluation des compétences nécessite que celles-ci soient spécifiées par des indicateurs. Par exemple, si l'on souhaite évaluer la compétence du tuteur se situant sur le plan cognitif-administratif : « réagir rapidement aux sollicitations du tutoré », les indicateurs peuvent être les suivants :

1. le tuteur accuse réception du message du tutoré ;
2. le tuteur formule sa réponse dans les délais prévus par la charte tutorale ;
3. le tuteur s'assure auprès du tutoré de la réception de sa réponse.

Quels résultats attendre de cette évaluation ?

Lors d'une évaluation sommative, c'est son résumé sous forme de note globale qui est recherché. C'est à partir de celle-ci que les personnes destinataires prendront les décisions qui impacteront le tuteur.

Dans l'évaluation formative, les résultats peuvent être détaillés et qualitatifs pour chaque compétence. En effet, à partir des indicateurs, peuvent-être établis des niveaux pour chaque compétence. Dans notre exemple d'évaluation de la compétence « réagir rapidement aux sollicitations du tutoré » et de ses trois indicateurs (cf. ci-dessus) les niveaux pourraient être les suivants :

- Compétence insuffisante : si un seul des indicateurs est positionné à oui
- Compétence partielle : si 2 des indicateurs sont positionnés à oui
- Compétence avérée : si les 3 indicateurs sont positionnés à oui

La rétroaction faite au tuteur atteint facilement un niveau de précision qui est susceptible de le voir améliorer sa prestation. Dans notre exemple, un tuteur qui verrait l'indicateur « le tuteur s'assure auprès du tutoré de la réception de sa réponse » positionné à non, pourrait facilement modifier sa pratique en demandant au tutoré un accusé de réception par exemple.

A qui et à quoi serviront les résultats de cette évaluation ?

Si l'optique est l'évaluation sommative destinée à la production d'une sanction, le tuteur sera souvent le dernier informé, si il l'est, de la teneur des résultats de l'évaluation. Les tutorés n'auront pas forcément accès à ces derniers et le tuteur ne saura pas sur quoi et comment améliorer ses interventions.

Si l'on part du principe que l'évaluation est de type formative, le premier destinataire des résultats de l'évaluation, voire à l'exclusion de tout autre, devrait être le tuteur évalué. La précision des retours, compétence par compétence via les indicateurs et les niveaux lui permettent d'identifier rapidement les points d'amélioration sur lesquels il doit faire porter ses efforts.

Il peut toutefois être intéressant que d'autres personnes (responsables des tuteurs, tuteur de tuteurs, communauté de tuteurs) aient également accès à ces résultats pour en faciliter la prise en compte par le tuteur sous forme d'objectifs d'amélioration à atteindre pour une période donnée.

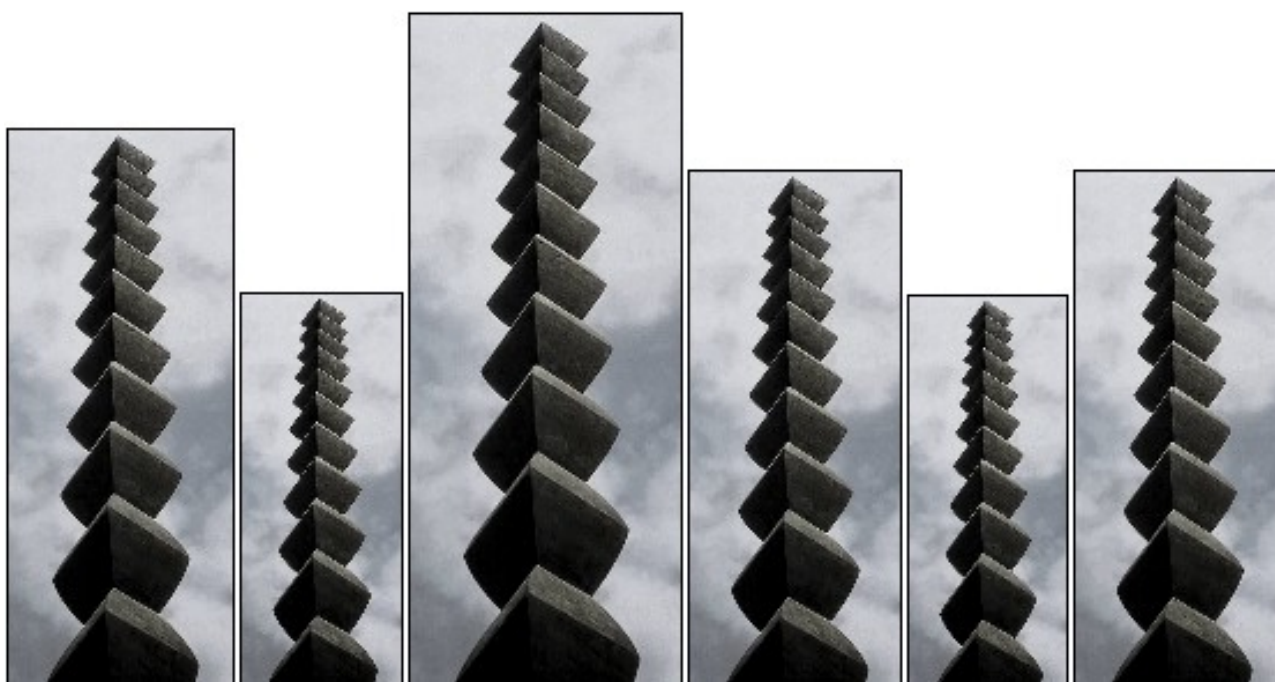
Conclusion

L'évaluation des professeurs et des tuteurs par les apprenants est souhaitable mais elle ne peut pas être mise en oeuvre sans que soit posé au préalable un certain nombre de questions et qu'il y soit apporter des réponses. Pour ma part, il me semble nécessaire de privilégier une évaluation formative, seule à même de permettre au professeur ou au tuteur de s'améliorer. Celle-ci devrait être basée sur l'identification des compétences à évaluer et sur la détermination d'indicateurs et de niveaux pour chacune d'entre elles. Le destinataire des résultats de l'évaluation devrait être en priorité le professeur ou le tuteur évalué. Les dispositifs d'accompagnement et de contrôle des modifications des pratiques du professeur ou du tuteur évalué devraient rassembler responsables hiérarchiques, accompagnateurs et les pairs de l'évalué.

Ces dispositions seraient susceptibles d'améliorer les prestations des professeurs et des tuteurs plutôt que de les livrer à la seule appréciation des apprenants sous forme de note et de les exposer ainsi à la seule sanction. Il est certain qu'un tel modèle devrait aussi être appliqué par les professeurs et les tuteurs dans le cadre des évaluations envers les apprenants. En matière d'évaluation, il y a tout à gagner à parier sur l'évolution de l'évalué plutôt que de l'enfermer par un jugement symbolisé par une note. Il n'y aurait plus ni d'arroser, ni d'arroseur mais des jardiniers prenant soin du jardin commun.

Sondages

sur le tutorat



Montage de vues de Colonna senza fine, Constantin Brancusi 1937-38, Tirgu Jiu, Romania

Professionnellement, vous vous reconnaissez comme...

Janvier 2008

A la question « Professionnellement, vous vous reconnaissez comme... » 19 personnes ont répondu. Chaque répondant pouvait choisir plusieurs réponses parmi celles proposées. Les résultats sont les suivants : Formateur : 11 sur 19 répondants : 57% - Accompagnateur : 8 sur 19 répondants : 42% - Facilitateur : 8 sur 19 répondants : 42% - Tuteur : 7 sur 19 répondants : 36% - Pédagogue : 5 sur 19 répondants : 26% - Coach : 4 sur 19 répondants : 21% - Educateur : 3 sur 19 répondants : 15% - Mentor : 0 sur 19 répondants : 0%

L'appellation « formateur » arrive en tête des votes et est la seule à obtenir plus de la moitié des suffrages. La caractéristique générale du terme « formateur » ainsi que la reconnaissance de cette activité comme métier expliquent certainement ce résultat. De toute la liste, c'est certainement l'item qui pouvait être choisi le plus facilement car largement compatible avec tous les autres.

Plus surprenant, les termes « accompagnateur » et « facilitateur » arrivent en seconde position et devancent légèrement (d'une voix) celui de « tuteur. ». Il ressort que les fonctions d'aide liées à ces dénominations sont une préoccupation importante des répondants. Il est vrai que cela est assez peu étonnant de la part de visiteurs d'un blog consacré au tutorat.

Un quart des répondants se reconnaissent comme pédagogue. Cela est relativement faible pour un item très général. Ne faut-il pas voir dans ce résultat l'effet d'une vision ambitieuse du terme que certains hésitent à prendre à leur compte ? Ceci n'explique-t-il pas non plus que seuls 15% se reconnaissent dans le terme « éducateur » ?

Un répondant sur 5 a fait le choix du terme « coach ». Si ce terme est davantage adapté à l'accompagnement professionnel, il montre bien que l'accompagnement individuel est une composante importante des interventions des répondants.

Etonnant, le terme « Mentor » ne reçoit aucun suffrage. Il est vrai que cette appellation est peu utilisée en France et que sa définition est moins établie que dans d'autres pays, en particulier au Québec.

Utilisez vous la webcam avec vos tutorés ?

Février 2008

Le sondage "Utilisez vous la webcam avec vos tutorés ?" a connu un certain succès puisque 32 personnes y ont participé. Les réponses enregistrées sont les suivantes :

- ◆ jamais : 21 répondants, soit 65%
- ◆ peu souvent : 5 répondants, soit 15%
- ◆ assez souvent : 3 répondants, soit 9%
- ◆ toujours : 3 répondants, soit 9%

Il apparait ainsi que seul un tiers des répondants a déjà eu l'occasion d'utiliser la webcam pour communiquer avec un tutoré alors que 65% n'ont jamais eu recours à cette technologie.

Un peu moins d'un répondant sur 5 utilise assez souvent ou toujours ce mode de communication avec les apprenants qu'il accompagne. Ainsi, il semble bien que si la visioconférence a des adeptes ceux-ci sont encore très minoritaires parmi les répondants.

Il peut paraître surprenant qu'un répondant sur 10 utilise toujours la webcam avec ses tutorés. En effet, le taux d'équipement des apprenants est certainement inférieur à 100%. Faut-il en déduire que ces répondants interviennent dans des parcours de formation où les apprenants doivent forcément être équipés pour la visioconférence ?

Le fait que de nombreux répondants n'aient pas encore une pratique régulière de la visioconférence avec leurs tutorés peut aussi s'expliquer par le manque de ressources mises à leur disposition par leur institution de formation. La visioconférence n'est pas un outil de communication systématiquement présent dans de nombreuses plateformes. L'acquisition de solution de classes virtuelles restent encore un investissement que la plupart des organismes de formation ne consentent pas à réaliser. Ceci est tout aussi vrai à l'université où la préférence est donné aux logiciels libres. Ainsi, les tuteurs qui souhaitent néanmoins utiliser la visioconférence doivent avoir recours à des solutions, telle que Skype, en dehors de la plateforme sur laquelle il effectue leurs autres médiations.

Pour autant, il existe des solutions de visioconférence et de classes virtuelles qui peuvent être implémentées dans des plateformes libres. Une meilleure visibilité de ces outils pour les institutions de formation serait susceptible dans favoriser l'utilisation.

De manière plus générale, il faut peut être voir dans ces résultats, l'effet du décalage classique entre l'apparition et la popularisation médiatique des médias, d'une part, et l'appropriation et l'utilisation de ces nouveau outils, d'autre part.

A cet égard, il apparaît aujourd'hui indispensable que les tuteurs puissent être formés aux usages pédagogiques de la visioconférence.

Avez-vous des rencontres présentielles avec vos tutorés ?

Février 2008

Le sondage « Avez-vous des rencontres présentielles avec vos tutorés ? » a recueilli 14 réponses se répartissant de la manière suivante :

- ◆ Dans aucune des FOAD où vous intervenez :
6 répondants soit 42%
- ◆ Dans la minorité des FOAD où vous intervenez :
1 répondant soit 7%
- ◆ Dans la majorité des FOAD où vous intervenez :
2 répondants soit 14%
- ◆ Dans toutes les FOAD où vous intervenez :
5 répondants soit 35%

Il est assez difficile de tirer des enseignements des réponses enregistrées. La concentration des réponses sur les deux «extrêmes» nous indique peut-être que les tuteurs interviennent rarement dans plusieurs FOAD de manière simultanée. Ainsi, soit la FOAD dans laquelle ils travaillent impose des entretiens présentiels, soit au contraire n'en prévoit pas.

Alors que les regroupements présentiels sont largement plébiscités en France, il se trouve qu'une institution comme la Télunq n'en prévoit pas dans de nombreux cursus.

Si les regroupement présentiels peuvent se révéler utiles, ils sont également responsables de la réduction de l'accessibilité des formations qui les retiennent. J'ai en mémoire l'exemple de cet étudiant Martiniquais qui chaque mois venait en Métropole pour participer au regroupement présentiel de sa promotion. Dans ce cas, l'augmentation du coût de la formation est réel et peut constituer pour certains une impossibilité d'inscription. Heureusement, bien souvent, ces regroupements ne sont pas obligatoires.

Il est possible aussi de se demander si ces rencontres ne peuvent pas être réalisées à distance en recourant, par exemple, aux classes virtuelles. Certes la communication et les contacts humains ne sont pas forcément de même qualité mais je peux témoigner, qu'en tant qu'apprenant à distance, j'ai pu nouer d'excellentes relations avec mes tuteurs par l'intermédiaire de simples audioconférences.

Par ailleurs, les regroupements présentiels ne constituent pas à eux seuls les occasions de rencontre présentielle entre tuteur et tutoré. Je reçois de temps en temps des apprenants qui souhaitent s'entretenir individuellement avec moi, leur tuteur. Il me semble que certaines questions d'ordre plus affectif peuvent ainsi être traitées avec davantage de « doigté ». Pour autant, dans certains cas, il m'est arrivé de ne pas repérer la plus-value du présentiel.

Utilisez-vous les traces laissées par vos tutorés sur les plate-formes pour réaliser vos interventions tutorales ?

Mars 2008

16 personnes ont participé au dernier sondage dont la question était «Utilisez-vous les traces laissées par vos tutorés sur les plate-formes pour réaliser vos interventions tutorales ?».

Les réponses obtenues sont les suivantes :

- ◆ Jamais : 4 répondants, 25 %
- ◆ A l'occasion : 4 répondants, 25 %
- ◆ Régulièrement : 1 répondant, 6 %
- ◆ Toujours : 7 répondants, 43 %

Le premier résultat qui peut être tiré de ces votes est que les trois quarts des répondants ont déjà sollicité les traces laissés par les apprenants sur les plate-formes pour penser et effectuer leurs interventions de support. Cette proportion est forte et montre que ces répondants ont accès à une plate-forme et qu'ils en ont une connaissance suffisante pour accéder et exploiter les traces produites par leurs tutorés.

Il est remarquable que 4 répondants sur 10 aient systématiquement recours à ces traces. Pour autant, cela m'interroge quelque peu. En effet, est-il absolument toujours nécessaire de recourir aux traces informatiques pour dimensionner son intervention ? Il est probable que non. Dès lors, que signifie ce « toujours » ? Qu'est-ce qui peut motiver le tuteur à effectuer le détour systématique par les traces pour intervenir auprès de son tutoré ? Est-ce pour obtenir des renseignements sur les tutorés ? Ou bien, est-ce que cela relève d'une obligation contractuelle vis à vis de son employeur ? Ou encore, est-ce pour produire lui-même des traces de son utilisation de la plate-forme ?

Autant de questions auxquelles ce petit sondage n'avait pas pour objectif de fournir des réponses et qui mériteraient une enquête plus approfondie. Si il y a des amateurs pour une telle recherche, qu'ils se signalent !

1 tuteur sur 4 n'examine jamais les traces de ses tutorés. Il peut y avoir deux causes principales à cet état de fait. Soit, les tuteurs n'ont pas accès à une plate-forme, soit les traces produites sont de peu d'intérêt pour la réalisation de leurs interventions et ils les ignorent donc.

La deuxième cause de cette désaffection mériterait, à mon sens, une autre recherche dont la question principale pourrait être : quelles sont les traces laissées par les tutorés, qui sont utiles aux tuteurs pour dimensionner leurs interventions ? Là encore, les personnes intéressées par la réalisation d'une telle recherche peuvent se signaler.

Pour ces deux propositions de recherche, notre communauté de tuteurs constituerait bien évidemment un terrain tout choisi.

Pour quel type de support, vos tutorés vous sollicitent le plus souvent ?

Mars 2008

12 personnes ont répondu à la question "Pour quel type de support, vos tutorés vous sollicitent le plus souvent ?" Chaque répondant pouvait choisir plusieurs réponses. Les réponses ont été les suivantes :

- ◆ Support méthodologique : 8 répondants sur 12, 66%
- ◆ Support socio-affectif : 6 répondants sur 12, 50%
- ◆ Support métacognitif : 6 répondants sur 12, 50%
- ◆ Support sur le contenu disciplinaire : 5 répondants sur 12, 41%
- ◆ Support motivationnel : 4 répondants sur 12, 33%
- ◆ Support administratif : 3 répondants sur 12, 25%
- ◆ Support technique : 3 répondants sur 12, 25%

Les conclusions de ce sondage sont peu aisées à tirer du fait du nombre relativement réduit de répondants. Il est bien possible que la question et les propositions de réponses n'aient pas été assez claires et que ceci ait découragé des répondants potentiels. De fait, la faiblesse des écarts enregistrés, en valeur absolue, risque de rendre peu fiables les interprétations.

Je me borne donc à constater que les tutorés des répondants les sollicitent presque 3 fois plus pour des questions d'ordre méthodologique que d'ordre technique et que le support sur le contenu disciplinaire n'arrive qu'en 4^e position en ne recueillant que 41% de réponses.

Ces réponses n'indiquent pas qu'il faudrait spécialiser les tuteurs sur tel ou tel plan. Si le support technique ne concerne pas tout le monde et pas tout le temps, il est indispensable pour certains apprenants afin de s'engager dans leur parcours de formation. Si les demandes d'ordre méthodologique sont plus fréquentes, c'est peut-être aussi parce qu'elles sont plus aisées à formuler, que le manque de méthode est perçu comme plus immédiatement bloquant par les apprenants face aux tâches à effectuer. A contrario, certaines difficultés cognitives peuvent être non repérées (je ne sais pas que je ne sais pas) ou rejetées afin d'évacuer le conflit cognitif qu'elles génèrent et donc ne pas provoquer des demandes de support.

Bref, il y a de nombreuses raisons, très diverses, qui font qu'un apprenant sollicite plus souvent son tuteur sur tel ou tel plan de support.

Enfin, à découper le support à l'apprentissage en différents plans, il ne faudrait pas oublier que seuls leur assemblage, à l'image de la composition du mille feuilles, fait sens, sinon gourmandise.

Depuis combien d'années assumez-vous des fonctions tutorales ?

Mars 2008

15 répondants ont participé au sondage "Depuis combien d'années assumez-vous des fonctions tutorales ?". Les réponses enregistrées ont été les suivantes :

- ◆ moins de 1 an : 2 répondants, 13%
- ◆ de 1 an à 2 ans : 2 répondants, 13%
- ◆ de 2 ans à 5 ans : 4 répondants, 26%
- ◆ de 5 ans à 10 ans : 2 répondants, 13%
- ◆ Plus de 10 ans : 5 répondants, 33%

Il ressort que plus de la moitié des répondants sont des tuteurs plus ou moins expérimentés (de 1 à 10 ans de pratique) et un tiers sont très expérimentés (+ de 10 ans). Les novices ne représentant qu'un répondant sur 10.

C'est pourquoi, une fois n'est pas coutume, je m'adresse prioritairement aux répondants de ce dernier sondage. Notre communauté a toujours eu le souci de la mutualisation des expériences. Or, je constate que vous, les 15 répondants, vous cumulez plus de 70 années d'exercice des fonctions tutorales. Nul doute que durant toutes ces années, vous avez été confrontés à des situations diverses dont l'évocation pourrait permettre à d'autres, plus récents dans l'activité tutorale, de tirer de nombreuses informations. Aussi, je vous lance un appel pour que vous preniez contact avec moi, en écrivant à tad2007@free.fr si vous êtes d'accord sur le principe d'un entretien à distance que nous aurions ensemble et qui déboucherait sur une publication sur le blog.

Dossier

Le conflit des tuteurs de la Téléuq



Images dans leur contexte original, sur la page <http://www.fneeq.qc.ca/fr/universites/teluq-en-greve/>

La Téluq sous la menace de la grève des tuteurs

20 décembre 2007

Il y a quelques semaines, nous vous faisons part du mouvement social des tuteurs de la Téluq et avons publié le communiqué de leur syndicat.

Face à la menace de la grève des tuteurs, la direction générale de la Téluq communique auprès des étudiants. Nous reproduisons ci-dessous un extrait de ce communiqué.

Il est à noter que les négociations butent toujours sur la prise en compte des revendications des tuteurs :

- ◆ Rattrapage salarial équivalent à celui qu'ont obtenu les chargés de cours de l'UQAM, 19,6% sur trois ans
- ◆ Rémunération établie en fonction d'une échelle salariale qui tient compte de la scolarité et de l'ancienneté
- ◆ Prime de départ à la retraite
- ◆ Congé sans solde du 24 décembre au 2 janvier et ce, sans devoir puiser dans sa banque de vacances

Il semble que la direction générale veuille s'appuyer sur le mécontentement des étudiants pour faire pression sur les tuteurs. C'est peut-être oublier un peu vite, que les tuteurs entretiennent des relations de confiance avec les étudiants.

Extrait du communiqué de la direction générale de la Téluq

La Télé-université est en négociation avec le syndicat des tuteurs et tutrices - CSN pour le renouvellement de la convention collective. En raison des moyens de pression qui ont perturbé les derniers trimestres et devant la menace d'une grève imminente, annoncée par le syndicat des tuteurs et tutrices, la Télé-université suspend l'admission à ses programmes, de même que l'inscription et la réinscription à ses cours du 1^{er} cycle qui devaient être offerts à compter du 3 janvier 2008. L'admission et l'inscription reprendront dès que les conditions permettant aux étudiants de poursuivre leurs études sans perturbation sérieuse seront rétablies. Les étudiantes et les étudiants qui complètent présentement des cours débutés aux trimestres d'été et d'automne peuvent compter sur le soutien de leur tuteur ou de leur tutrice, le syndicat n'ayant pas encore déclenché la grève. Par ailleurs, veuillez noter que les admissions, les inscriptions ainsi que les activités d'enseignement du 2^e cycle et du 3^e cycle se poursuivent normalement.

Le conflit se poursuit entre les tuteurs et la direction générale de la Téléuq

26 décembre 2007

Alors que la direction de la Téléuq a décidé de couper une partie du salaire des tuteurs pour pénaliser le fait qu'ils n'inscrivent plus les notes des étudiants dans le système, plusieurs tuteurs qui n'appliquaient pas ce moyen de pression ont décidé de l'adopter.

Par ailleurs, le choix de la direction d'arrêter les inscriptions pour la session d'hiver ne semble pas être apprécié des étudiants. Déjà plusieurs d'entre eux ont affirmé être fâchés d'une telle décision.

Il apparaît, tel qu'indiqué dans un document du syndicat des tuteurs de la Téléuq que « Les dernières offres monétaires de l'employeur épousent la forme d'une échelle salariale calquée sur celle des professionnels de la Téléuq, mais dont les conditions d'application sont inacceptables. Les trois quarts des tuteurs ne toucheraient rien de plus que les paramètres gouvernementaux : 2% par année sur les nouvelles assignations, à compter du 1er mai 2006. Par-dessus tout, l'employeur refuse de considérer dans ses calculs la valeur monétaire des avantages sociaux dont bénéficient ses employés permanents, mais dont sont privés les tuteurs. » Ainsi, les propositions de la direction générale sont bien peu en rapport avec les revendications des tuteurs.

Dans ce même document syndical, les tuteurs précisent les suites de leur action « L'employeur persiste plus que jamais à nous considérer comme des employés surnuméraires n'ayant droit qu'au strict minimum. À moins d'un revirement inattendu, nous n'aurons d'autres choix que d'exercer notre droit de grève pour obtenir justice. La grève n'est pas une action que l'on pose de façon inconsidérée. Il en tient de la reconnaissance de notre statut professionnel à la Téléuq. Notre contribution à l'enseignement doit être reconnue à sa pleine valeur sans quoi l'avenir de notre profession s'annonce sous le signe de la déqualification de nos emplois. Au bout du compte, les grands perdants seraient nos étudiants. L'enjeu mérite qu'on tente le tout pour le tout. Si grève il y a, ce sera fait dans le respect des règles prévues au Code du travail.»

Après deux années durant lesquelles les négociations ont piétiné, la direction affirme être disposée à négocier de manière intensive. Reste à savoir quelle est la qualité du grain à moudre qu'elle compte apporter aux tuteurs ! A moins qu'elle ne souhaite adopter la méthode de management de Bernard Blier...

Conflit des tuteurs de la Télunq : un lock-out différé par Mike Almeida

28 décembre 2007

Le Devoir.com vient de publier cette lettre de Mike Almeida, Étudiant au doctorat et chargé de cours à l'UQAM et tuteur à la Télé-université.

"La décision de la direction générale de la Télé-université, l'université à distance de l'UQAM, de suspendre les admissions et les inscriptions des étudiants revêt tous les aspects d'un lock-out. Lorsque les étudiants actuellement inscrits auront terminé leurs cours, les tuteurs se retrouveront sans travail. Il s'agit donc d'un lock-out différé.

Cette décision ne vise pas à protéger les étudiants d'une grève, mais à exercer de la pression sur les tuteurs dans l'espoir qu'ils acceptent des offres salariales qui couvrent à peine l'inflation. Malgré la crise financière de l'UQAM, la Télé-université engrange des surplus depuis plusieurs années. Les tuteurs demandent un rattrapage salarial avec les chargés de cours de l'UQAM alors que tous les autres groupes de salariés de la Télunq ont obtenu la parité avec leurs collègues de l'UQAM."

Conflit des tuteurs de la Téléuq : ça bouge...

Est-ce que ça avancera ?

11 janvier 2008

Le dernier numéro d'Info-négo, publication du syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-université – CSN, fait état sinon d'une résolution du conflit, du moins, de pistes qui sont susceptibles d'y mener.

Lors de la séance de conciliation du 9 janvier, la direction de la Téléuq semble avoir enfin bougée. En effet, de nouvelles offres devraient être transmises aux tuteurs le 15 janvier. Le syndicat des tuteurs a accepté, d'ici là, « de repousser l'exercice de son droit de grève et garantit le maintien des services directs aux étudiants, y incluant la correction des travaux et examens, et ce, jusqu'à ce que les nouvelles offres de l'employeur aient été examinées. » Parallèlement, les tuteurs continuent leurs actions de retenue des travaux corrigés comme moyen de pression sur la direction.

Le syndicat des tuteurs indique également que « Les nouvelles offres de l'employeur devront permettre d'en arriver à un règlement satisfaisant à défaut de quoi l'employeur nous acculera inévitablement à la grève le 16 janvier. Ce geste est lourd de conséquences, mais l'enjeu est de taille. Notre contribution à l'enseignement doit être reconnue à sa juste valeur sans quoi l'avenir de notre profession s'annonce sous le signe de la déqualification de nos emplois. Au bout du compte, les grands perdants seraient nos étudiants. Dans le meilleur intérêt de nos étudiants, souhaitons-nous un règlement négocié qui redonnera aux tutrices et aux tuteurs la fierté d'exercer leur enseignement à la Téléuq et de contribuer à la pérennité de la Téléuq. »

La grève des tuteurs de la Télunq est déclenchée

16 janvier 2008

La direction de la Télunq avait demandé un délai au syndicat des tuteurs pour pouvoir lui formuler de nouvelles propositions. Ces dernières étant largement en-deçà des attentes des tuteurs la grève a été déclenchée. Nous reproduisons ci-après le communiqué du Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-Université - CSN

Suite au dépôt global de l'employeur effectué aujourd'hui 15 janvier, l'écart entre les parties est encore très important et aucune entente n'est survenue au terme de la séance de négociation qui s'est poursuivie jusqu'à 23h. Conséquemment, nous vous informons du déclenchement de la grève à compter de minuit ce soir, et ce, en vertu du mandat de grève accordé par l'assemblée en novembre dernier.

Vous devez donc cesser immédiatement d'effectuer vos tâches de tutorat. Plus précisément, vous devez cesser de répondre aux demandes de vos étudiants et cesser tout contact avec les employés de la Télunq. De même, la correction et l'expédition des travaux notés et examens sont suspendus jusqu'à nouvel avis. Une assemblée syndicale aura lieu dans les jours qui suivent afin d'adopter le plan de grève et autres affaires en découlant. Vous recevrez sous peu l'avis de convocation.

Les parties ont convenu de reprendre les discussions demain matin. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Pauline St-Pierre
Coordonnatrice du comité de mobilisation
Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-Université

Déclenchement de la grève générale par les tutrices et les tuteurs : communiqué officiel de la CSN

17 janvier 2008

Le mercredi 16 janvier - Les tuteurs et tutrices en formation à distance de la Télé-université sont en grève générale illimitée depuis ce matin. Malgré le dépôt global de l'employeur effectué le mardi 15 janvier, l'écart entre les parties est demeuré très important et aucune entente n'est survenue au terme de la séance de négociation qui s'est poursuivie jusqu'à 23h00. Les pourparlers ont repris ce matin à 9h30.

Rappelons que c'est à 97,4 % que les membres du syndicat ont donné, à leurs représentants, un mandat de grève le 6 novembre dernier. Après avoir pris connaissance du contenu de la proposition patronale, les représentants syndicaux ont déposé une contre-proposition dans l'espoir de faire avancer les pourparlers. C'est sur cette base que les échanges se poursuivent aujourd'hui.

Concernant certains propos tenus par la direction, la présidente du syndicat tient à apporter de sérieuses nuances. « Bien que certains porte-parole de la direction laissent entendre que nous tentons d'obtenir la parité avec les chargés de cours, la vérité est que nos demandes salariales visent à réduire, l'écart actuel avec nos collègues chargés de cours de l'UQAM. Dire ensuite que la volonté patronale d'accroître cet écart s'explique par le fait que nous n'enseignons pas aux étudiants relève de la pure désinformation, si ce n'est d'un mépris à peine camouflé », s'insurge Sylvie Pelletier, présidente du syndicat. Mais les enjeux pécuniaires ne sont pas les seuls qui restent en suspens.

Au centre des préoccupations des tuteurs se retrouvent la reconnaissance professionnelle et leur intégration aux structures universitaires. "Le tutorat est une formule d'enseignement qui continue à faire ses preuves, largement parce que les tuteurs qui l'exercent s'y investissent avec efficacité. Les exigences que nous devons remplir pour exercer notre travail et l'implication que nous y mettons doivent être reconnus, et cette reconnaissance doit se traduire concrètement. La direction de la Téluniv doit cesser de nous considérer comme des employés surnuméraires", de conclure la représentante syndicale.

Renseignements pour les médias : Roger Deslauriers, Service des communications de la CSN, (514) 598-2378, cell.: (514) 916-8041.

Pour entrer en contact avec le syndicat, écrivez-nous à telug-en-greve@hotmail.com

La FNEEQ appuie les tuteurs en grève de la Télug

25 janvier 2008

Reprise de l'article de Olivier Artis paru sur Canoë Infos

"Ces sont des enseignants universitaires à part entière"

Les syndicats du Regroupement université de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) appuient, depuis ce midi, les tuteurs de la Télé-Université (Télug) en grève depuis le 15 janvier dernier. Ces derniers estiment qu'ils devraient être considérés comme enseignants, mais leur direction ne l'entendrait pas ainsi.

Les tuteurs à distance ne bénéficient pas du même sort que ceux qui enseignent entre quatre murs. La direction de la Télug ne reconnaîtrait pas vraiment leur expérience professionnelle comme de l'enseignement. Son personnel de formation, les tuteurs, ne peut pas non plus se tenir derrière le micro d'une université. Sont-ils alors de « vrais enseignants »? La FNEEQ répond oui sans le moindre doute.

« Nous disons haut et fort que le caractère que prennent les formations que donnent les tuteurs ne permet pas à leur direction de nier leur statut de pédagogues. Ce sont des enseignants universitaires à part entière. Cela doit être reconnu dans tous les aspects de la vie universitaire et se traduire dans leur rémunération », a exprimé Marie Blais, vice-présidente de la Fédération, par voie de communiqué.

En somme, elle avance que les tuteurs font l'objet d'exclusion de la part de leur hiérarchie. Celle-ci n'apprécie pas le travail de ces employés à sa juste valeur, laisse entendre Mme Blais. Pour soutenir les grévistes, des fonds provenant de la FNEEQ leur seront versés grâce à une campagne de financement interne. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec dénombre environ 25 000 membres dans les cégeps, les universités et les établissements privés partout au Québec.

La Téléuq annonce la reprise des admissions et des inscriptions à ses cours de premier cycle. La grève des tuteurs se poursuit.

29 janvier 2008

Nous reproduisons le communiqué que la direction de la Téléuq a fait parvenir à ses étudiants. Il semble qu'elle ait changé de stratégie puisque après avoir stoppé les inscriptions des étudiants de premier cycle, elle annonce leur reprise.

Que faut-il en déduire en ce qui concerne l'issue du conflit avec les tuteurs ? Espérons simplement que les mesures de service partiel ne s'installent pas dans la durée. Cela serait au préjudice des apprenants et bien évidemment des tuteurs qui ferait ainsi l'objet d'un véritable lock-out. Nous en saurons plus, début février, après la prochaine séance de négociation prévue le 31 janvier. Il appartient, à la direction de faire les gestes nécessaires pour sortir de la situation de blocage qu'elle a créée.

Communiqué de la direction de la Téléuq

La Télé-université annonce la reprise des admissions et des inscriptions à ses cours de premier cycle. Les étudiants et étudiantes recevront leur matériel d'apprentissage à compter de la semaine prochaine, sans toutefois bénéficier des services habituels d'encadrement fournis par les tuteurs et tutrices en grève.

Des informations précises sur les cours qui seront accessibles, les services qui seront disponibles, ainsi que les modalités administratives particulières qui s'appliqueront pour la durée de la grève seront diffusées d'ici la fin de la semaine par courriel et sur le site Internet de la Télé-université. Les envois de documentation pédagogique aux personnes inscrites contiendront également des précisions sur les conditions associées à cette reprise des activités.

L'inscription aux cours avait été suspendue temporairement quelques jours avant Noël, en raison de l'annonce par le syndicat des tuteurs et tutrices du déclenchement d'une grève, laquelle a débuté le 16 janvier.

La reprise des inscriptions repose sur un examen des options permettant d'offrir un service partiel dans un contexte de grève, ainsi que sur la prise en compte de l'expression des étudiants quant à la poursuite de leur cheminement durant ce conflit.

La levée de la suspension temporaire des inscriptions offre aux étudiants la possibilité d'entreprendre de façon autonome les apprentissages prévus au trimestre d'hiver, en dépit de la grève.

La Télé-université tient à remercier tous ses employés qui sont à pied d'œuvre pour bien desservir nos étudiants et étudiantes dans le contexte actuel.

Par ailleurs, concernant le déroulement des négociations, la prochaine rencontre entre les deux parties est prévue pour le jeudi 31 janvier. La Télé-université conserve l'espoir que les parties arriveront à trouver un règlement à court terme.

Les tuteurs de la Télug manifesteront le 7 février 5 février 2008

Le conflit opposant les tuteurs de la Télug à leur direction se poursuit.

Le syndicat des tuteurs appellent à une manifestation à laquelle ils convient les étudiants. Des chargés de cours de l'UQÀM, de l'Université de Montréal et de l'Université Concordia seront aussi présents pour appuyer leurs revendications.

Par cette action, le syndicat CSN presse la Télug de rétablir les services de tutorat avec la pleine reconnaissance professionnelle envers celles et ceux qui offrent ce service, et ce, dans le meilleur intérêt de leurs étudiants.

Pour nos lecteurs québécois, voici le point de rendez-vous de la manifestation : jeudi 7 février, à midi, devant l'édifice de la Télug à Montréal, au 100 rue Sherbrooke Ouest (métro Place des Arts).

Après 3 semaines de grève, nouvelle manifestation des tuteurs de la Téléq

9 février 2008

Suite à la manifestation du 7 février des tuteurs de la Téléq.
Reprise de l'article fneeq CSN

Une manifestation d'appui aux tuteurs et aux tuteurs en grève depuis maintenant 3 semaines a eu lieu hier devant les bureaux de la Téléq à Montréal. La cinquantaine de tuteurs présents ont reçu l'appui de plusieurs collègues chargés de cours et membres d'organisations syndicales. Ronald Cameron, président de la FNEEQ-CSN, Guy Dufresne, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM, Francis Lagacé, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal, Brenda Grant, présidente des chargées et chargés de cours de l'Éducation aux adultes de l'Université Concordia ainsi que Gaétan Châteauneuf, président du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN ont tour à tour exprimé un appui inconditionnel à la lutte que mènent les tuteurs et tuteurs pour leur reconnaissance professionnelle.

Le Syndicat des tuteurs et tuteurs, par la voix de sa présidente Sylvie Pelletier, a profité de l'occasion pour rappeler l'essence de ce combat et l'importance des manifestations de solidarité comme celle-ci. Il a également distribué un texte expliquant la nature des revendications des tuteurs et des tuteurs :

Au cœur du conflit : la reconnaissance de notre statut
Nous sommes ce que nous accomplissons !

Le conflit actuel qui nous oppose à l'employeur concerne surtout, à l'heure où ces lignes sont écrites, les clauses à incidence monétaire. Mais, ne nous leurrions pas : derrière l'écart entre nos demandes et ce qu'est prête, aujourd'hui, à accorder la Téléq, se trouve pleinement posée toute la question de la reconnaissance de notre statut. Vous aurez tous et toutes vu que l'un ne va pas sans l'autre !

La FQPPU apporte son appui aux tutrices et tuteurs de la Téléuq

12 février 2008

Montréal, 12 février 2008 — La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) tient à dénoncer le peu d'empressement dont fait preuve la Téléuniversité à reconnaître le travail des tutrices et tuteurs, des maillons essentiels de l'enseignement à distance.

Sans contrat de travail depuis décembre 2005 et en grève depuis le 16 janvier, les tutrices et tuteurs de la Téléuq revendiquent la reconnaissance du statut qui correspond au travail professionnel et pédagogique qu'ils accomplissent.

Responsables d'assurer un soutien pédagogique aux étudiantes et étudiants qui leur sont confiés, de corriger des travaux et examens, de sanctionner la réussite ou l'échec dans les cours, les tutrices et tuteurs sont les premiers responsables de l'encadrement des étudiantes et étudiants. Ils contribuent à leur persévérance aux études et à leur réussite.

La FQPPU soutient les demandes du Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Téléuniversité, qui exige la reconnaissance de leur statut professionnel ainsi que le salaire et les conditions qui s'y rattachent.

La défense de l'intégrité des diverses fonctions d'enseignement dans les universités et des conditions qu'elles requièrent constitue une priorité pour le maintien de la formation universitaire au Québec.

Poursuite des négociations entre la direction et les tuteurs de la Télug

14 février 2008

Les négociations entre la direction de la Télug et le syndicat des tutrices et tuteurs ont repris mardi 12 février. Elles se poursuivront vendredi 15 février.

Forts des soutiens de FNEEQ (Fédération Nationale des Enseignantes et Enseignants du Québec) et de la FQPPU (Fédération Québécoise des Professeures et Professeurs d'Université), les tuteurs obtiendront-ils enfin une vraie reconnaissance professionnelle ? Celle-ci passe entre autre par une politique salariale équitable. Il serait assez incompréhensible que les tuteurs ne puissent obtenir ce que les professeurs ont eu de la part de la direction de la Télug : l'ajustement salarial sur leurs collègues de l'UQAM. Cet ajustement ne pourrait qu'être au bénéfice des deux institutions dans la construction de leur destinée désormais commune.

Les tutrices et tuteurs de Téléuq en grève visitent les étudiants en examen

16 février 2008

MONTREAL, le 16 fév. /CNW Telbec/ - Les tutrices et tuteurs de Téléuq, en grève depuis plus d'un mois, ont rendu visite aujourd'hui, dans les locaux de Téléuq à Montréal et à Québec, aux étudiants du semestre d'automne qui sont en examen.

Dans les deux salles d'examen, une vingtaine grévistes leur ont remis une carte de la Saint-Valentin sur laquelle est écrit : "Vos tuteurs auraient aimé vous accompagner dans la préparation de votre examen. C'est bien à contrecœur que nous n'avons pas pu, en raison de la grève, vous fournir ce service".

Les négociations sont en cours, mais traînent en longueur. Le porte-parole de la direction de Téléuq s'entête à considérer les tuteurs comme des employés occasionnels et veulent maintenir ce personnel dans un état d'exclusion. Cela se fait de plusieurs manières, entre autres, en leur refusant l'intégration aux structures de l'institution et en ne reconnaissant pas la valeur de leur travail. La Téléuq considère que ces formateurs à distance ne sont pas de véritables enseignants universitaires.

Pourtant, ils le sont à part entière. Cela doit être reconnu dans tous les aspects de la vie universitaire et se traduire dans leur rémunération. Ils doivent dispenser le savoir, assurer un soutien pédagogique aux étudiants qui leur sont confiés, corriger des travaux et des examens et sanctionner la réussite ou l'échec du cours, tout comme le font les enseignants.

La convention collective est échue depuis le 31 décembre 2005.

Le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université-CSN compte plus de 140 membres. Rappelons que près de 10000 étudiantes et étudiants reçoivent chaque année des formations offertes par la Téléuq.

Les demandes salariales des tuteurs de la Télug

20 février 2008

Nous vous donnons accès au document émanant du syndicat CSN des tuteurs de la Télug relatif à leurs demandes salariales. Ce document est intéressant car il permet de se faire une très bonne idée à la fois de la situation actuelle des tuteurs et de leurs revendications. Ce document étant assez long, nous reproduisons ici, son introduction et les titres des principales parties.

Le conflit actuel qui oppose les tuteurs et tutrices à la Télug donne lieu à des interprétations de chiffres qui, parfois, divergent de façon importante entre les parties. Cela peut paraître normal. Encore faut-il ne pas faire dire aux chiffres ce... qu'ils ne disent pas! Nous croyons ainsi utile de déboulonner quelques mythes qui, dans certains cercles, semblent avoir la vie dure et qui, surtout, sont fort loin de la réalité quotidienne.

Titres des principales parties :

- ◆ Combien gagne un tuteur ?
- ◆ [A la Télug] Le tutorat, c'est aussi du bénévolat !
- ◆ Un statut d'emploi éminemment précaire
- ◆ Charge annuelle de travail : tuteurs et employés réguliers de la Télug
- ◆ Pourquoi se comparer aux chargés de cours ?
- ◆ Quelle avenue de solution proposons-nous ?

Pour lire le document dans sa totalité, téléchargez ce PDF

La direction de la Télug veut passer en force. Les tuteurs résistent !

5 mars 2008

La direction de la Télug, à grand renfort de communiqués et de mails à l'ensemble de ses employés, demande aux tuteurs de se prononcer sur sa « proposition finale de règlement ». Il s'agit en quelque sorte d'une mise en demeure adressée aux tuteurs qui prend à témoin les employés et au-delà toute la communauté de la Télug.

Il apparaît que le contournement de la représentation syndicale des tuteurs, que représente cette fièvre communicante de la direction, ne passe pas. Pour preuve, les réactions des tuteurs publiées par le site de la FNEEQ.

Il est assez curieux, et pour tout dire, inéquitable, que ceux qui sont pris à témoins par la partie patronale ne puissent également avoir accès, par les mêmes canaux de communication, à la proposition de règlement du conflit émanant du syndicat des tuteurs.

Que cherche la direction en abandonnant la table des négociations au profit de cette communication agitée ? Gagner du temps ? Laisser s'enliser la grève ? Il serait bien préférable qu'elle accepte les justes revendications des tuteurs et leur reconnaisse enfin un véritable statut.

La Téléuq tente de négocier sur la place publique

10 mars 2008

Nous vous annonçons il y a quelques jours que la direction de la Téléuq avait mis en oeuvre une stratégie de contournement du syndicat des tuteurs. Nous reproduisons ci-dessous la réaction des tuteurs parue sur le site de la FNEEQ (Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec).

Faisant fi des membres de l'équipe syndicale de négociation qui tentaient de trouver une solution négociée, la direction de la Téléuq a osé, à trois reprises, passer par-dessus la tête de la partie syndicale.

D'abord le 26 février, l'employeur annonçait aux membres du syndicat le dépôt d'un projet de règlement à la table de négociation et le 29 février, il leur transmettait ce dépôt. Puis le 3 mars, l'employeur envoyait ce dépôt accompagné d'un document explicatif à toute la communauté télé-universitaire, incluant les étudiants. Et cela, alors que le syndicat avait pris l'engagement de soumettre ultérieurement cette proposition globale à ses membres.

Cette façon de faire serait du jamais vu à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), qui regroupe pas moins de 70 syndicats d'enseignants au Québec, dont celui de la Télé-université.

Les avocats du service juridique de la CSN ont aussitôt expédié une mise en demeure à la Téléuq en lui demandant de cesser immédiatement de faire entrave aux activités syndicales. Une plainte suivra sous peu auprès de la Commission des relations du travail.

Par ailleurs, la plainte du syndicat pour mettre fin aux tentatives de l'employeur d'utiliser des briseurs de grève a finalement été réglée en faveur des tuteurs et tutrices lors de la séance de conciliation préalable à l'audition des parties devant la Commission des relations du travail. L'employeur s'est engagé à s'abstenir de solliciter les professeurs pour exécuter les tâches des tuteurs et tutrices.

Ces quelques faits illustrent de façon troublante comment une direction méfiante et non respectueuse des lois du travail est capable de mettre volontairement en péril une structure de

négociation, en tentant de négocier sur la place publique avec l'ensemble des membres du syndicat plutôt qu'avec leurs représentants démocratiquement élus.

À la suite des rapports du comité de négociation et du comité de mobilisation, la proposition globale de règlement de la convention collective des tuteurs et tutrices de la Télé-université sera présentée aux membres du syndicat, convoqués à une assemblée générale spéciale le dimanche 9 mars, à 13h30, au local de grève de Montréal à la salle Lionel-Groulx, 82, rue Sherbrooke Ouest. L'assemblée pourrait être reportée au lendemain en cas de mauvais temps.

Un vote sur le refus ou l'acceptation du dépôt patronal sera pris lors de cette assemblée. Un autobus nolisé partira de Québec afin de permettre aux tuteurs et tutrices de la région de Québec de participer à cette importante réunion.

Les tuteurs de la Téléuq ont rejeté massivement la proposition patronale

11 mars 2008

MONTREAL, le 10 mars /CNW Telbec/

Les tuteurs et les tutrices de la Télé-Université (Téluq), en grève depuis le 16 janvier, ont rejeté massivement, dans une proportion de 87.5% la proposition globale de règlement de la convention collective lors d'une assemblée générale, lundi.

Les tuteurs souhaitent en arriver à une entente négociée. Ceux-ci souhaitent une véritable reconnaissance professionnelle. Pour y arriver, l'employeur doit se consacrer à la négociation et permettre un règlement qui atteindra l'équité avec les autres personnels de l'enseignement de la Téléuq, tant au niveau de la rémunération que de la tâche. Les grévistes veulent que leur travail soit reconnu à la hauteur de leurs responsabilités. Les tuteurs doivent notamment dispenser le savoir, assurer un soutien pédagogique aux étudiants qui leur sont confiés, corriger des travaux et des examens et sanctionner la réussite ou l'échec du cours.

Ce rejet des offres patronales intervient à la suite de tentatives de la part de la direction de la Téléuq de discréditer le syndicat. L'employeur avait d'abord tenté à diverses reprises de faire jouer un rôle de "scabs" à ses professeurs, ce à quoi ils se sont refusés.

De plus, le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-Université-CSN a fait parvenir le 3 mars, une mise en demeure à la direction de Téléuq après que celle-ci ait communiqué par courriel avec les tuteurs en grève afin de les inciter à accepter les termes d'une offre, ce qui est contraire au Code du travail. Celui-ci stipule qu'aucun employeur ne peut "entraver les activités d'une association de salariés". Ce geste visait de toute évidence à briser la grève des tuteurs et des tutrices de la Télé-Université et discréditer leur équipe de négociation. Cette offre patronale a été rejetée mercredi par les tuteurs.

"En ne respectant pas les lois du travail, l'employeur ne fait que jeter de l'huile sur le feu et met ainsi en péril l'atteinte rapide d'un règlement négocié", s'insurge Sylvie Pelletier, présidente du syndicat.

Conflit des tuteurs de la Télunq > dernière heure : entente de principe

28 mars 2008

(27 mars 2008) Le Syndicat des tuteurs et des tutrices a conclu une entente de principe avec la Télé-université très tôt ce matin. La proposition de règlement sera soumise aux membres lors d'une assemblée générale spéciale qui aura lieu le vendredi 28 mars à 16 h 30.

Fin de la grève des tuteurs de la Téléuq qui reprennent le travail lundi 31 mars

29 mars 2008

Nous vous l'annoncions hier, un accord de principe avait été conclu entre le syndicat des tuteurs et la direction de la Téléuq. Lors de leur assemblée générale d'hier, après avoir examiné les avancées importantes pour leur reconnaissance professionnelle obtenues par leurs représentants, les tuteurs ont décidé la reprise du travail qui interviendra lundi 31 mars.

Nous reproduisons ci-dessous l'article paru sur le site de la FNEEQ.

Les membres du Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé université, en grève depuis le 15 janvier ont entériné à 93 % la recommandation de leur comité exécutif d'adopter l'entente de principe intervenue entre leur comité de négociation et les représentants de l'employeur le mercredi 27 mars.

Rétroactive au 1^{er} janvier 2006, la nouvelle convention collective sera en vigueur jusqu'en décembre 2011. Sur plusieurs des enjeux qui étaient jusqu'à tout récemment, objets de litige, les syndiqués font des gains substantiels. Les tuteurs obtiennent des augmentations salariales de 21,13 % auxquelles s'ajouteront les paramètres salariaux gouvernementaux pour les années 2010 et 2011. Toujours au plan pécuniaire, ils bénéficieront d'un programme temporaire de départ à la retraite. De plus, les enseignants à distance de la Téléuq verront leur tâche diminuer.

L'obtention d'un plus grand nombre de libération pour les activités syndicales et pour organiser l'intégration des tuteurs au fonctionnement universitaire représente aussi un pas vers la reconnaissance de leur travail. De l'avis de Sylvie Pelletier, présidente du syndicat, c'est, dans les circonstances, une entente qui permet à ses membres de se réjouir de la détermination dont ils ont fait preuve dès les premiers jours du conflit. « Il était impératif pour nous que des pas importants soient faits dans la direction d'une meilleure reconnaissance de l'importance de notre travail au sein de l'université, et cela devait se traduire aussi au plan pécuniaire », a-t-elle souligné.

L'assemblée qui s'est tenue simultanément à Québec et à Montréal a aussi adopté un protocole de retour au travail. Les tuteurs et les tutrices de la Téléuq reprendront le travail dès lundi.